

le monde des

artisans

Mai-juin/Juillet-août 2020 • 1,50 €

Bimestriel #136-137

04 HOMMAGE
Bernard Stalter :
l'Artisanat en sacerdoce

34-38 PRATIQUE
Nos pages spéciales
« Rebondir après la crise »

46 OPINION
Boris Cyrulnik : « Après un
chaos, nous sommes forcés
de réorganiser la société »



AVEC CE NUMÉRO
Un autocollant
« #TousAvecNosArtisans »
vous est offert

CORONAVIRUS

SE RELEVER PLUS FORT

P. 27



SUIVEZ L'ACTU DE L'ARTISANAT SUR

WWW.LEMONDEDESARTISANS.FR



ET RENDEZ-VOUS

SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX

-  @MONDEDESARTISANS
-  @MONDEDARTISANS
-  LE MONDE DES ARTISANS





58 % DES ARTISANS, commerçants et professions libérales ont dû faire face à une baisse de 70 % de leur chiffre d'affaires

pendant les deux dernières semaines de mars. Cette étude de l'U2P sonne comme un coup de tonnerre.

C'est dire le séisme économique subi par les entreprises qui ne sont souvent pas armées pour supporter un tel choc. Cette crise sanitaire a renforcé les valeurs de l'artisanat : le local, la proximité, le fait main en France (merci les couturières), les métiers de bouche, le durable, les services (coiffeurs pris d'assaut)... Je veux rappeler ici l'utilité sociale (et sociétale) des artisans. En plus de nos admirables soignants, c'est aussi à eux que je décerne la médaille du mérite. Si certains clients ont redécouvert leurs artisans, l'heure est venue de changer nos habitudes de consommation. C'est le nouveau cri de ralliement : « Tous avec nos artisans ». C'est pour cela que nous nous associons à l'initiative lancée par CMA France pour vous offrir un autocollant à apposer sur votre utilitaire.

« Plus que jamais, tous avec nos artisans ! »

Pour vous aider à rebondir, notre dossier est une boîte à outils anti-crise, qui récapitule les dispositifs essentiels mis en œuvre pour venir en aide aux artisans en difficulté. Mais, pour rebondir, il va falloir la foi, la volonté, la motivation inébranlable de croire en l'avenir. Comptez sur nous pour vous accompagner via votre magazine mais aussi notre newsletter et nos réseaux sociaux. Nos audiences ont été multipliées par dix depuis le confinement. C'est dire combien vos attentes sont grandes. Nos équipes s'efforcent d'y répondre chaque jour. Merci de votre fidélité et gardons la foi en nos entreprises.

Stéphane Schmitt
Éditeur délégué
du *Monde des Artisans*

Ce numéro du *Monde des Artisans* comprend le supplément : 136-137-1 *Le Monde des Boulangers et des Pâtisseries* de mai-juin/juillet-août 2020. Diffusé séparément auprès de nos abonnés, professionnels de la boulangerie et de la pâtisserie, il ne peut être vendu séparément. Ce numéro contient un autocollant « #TousAvecNosArtisans ».

Le Monde des Artisans n° 136-137 - Mai-juin/Juliet-août 2020 - Éditeur délégué : Stéphane Schmitt - Responsable de la rédaction : Julie Clessienne - Rédaction : ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro : Julie Clessienne, Christelle Fénéon, Samira Hamiche, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Laetitia Muller), Magali Santulli, Sylvain Villaume - Secrétaire de rédaction : Pixel6TM (Marine Anthony) - Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr, et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr - Photographies : Pixel6TM (Laurent Theeten, responsable image) - Couverture : Lise Waigenwitz - Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter - Conception éditoriale et graphique : **TEMA/JM** - Tél. 03 87 69 18 01 - Rédaction graphique : Pixel6TM (Jennifer Neisse) - Éditeur : Média et Artisanat - SAS appartenant à 100 % à ATC - 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 - PDG et directeur de la publication : François Grandidier - N° commission paritaire : 0321 T 86957 - ISSN : 1271-3074 - Dépôt légal : à parution - Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.LEMONDEDESARTISANS.FR



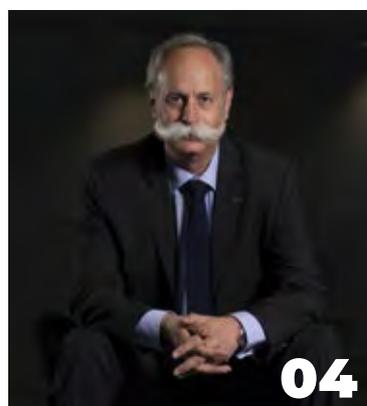
LE MONDE DES ARTISANS



@MONDEDARTISANS



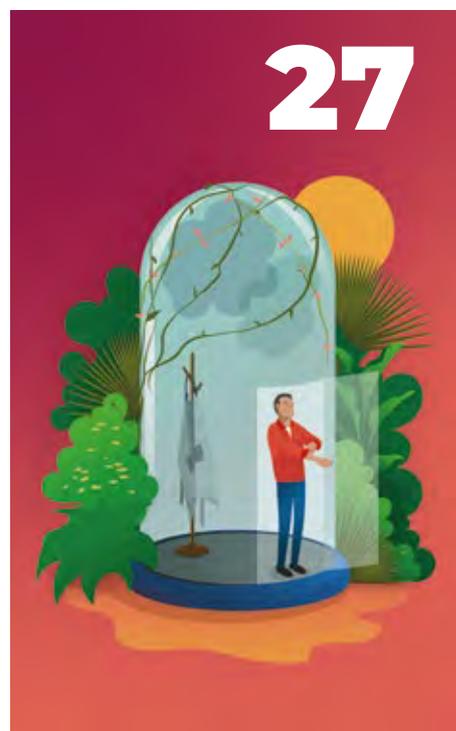
LEMONDEDESARTISANS@GROUPE-ATC.COM



04



22



ACTUALITÉS 04

Bernard Stalter : l'Artisanat en sacerdoce

Les héros discrets de la crise

Apprentis : quid des examens ?

Une plateforme pour se former à distance

Rencontre avec la nouvelle directrice de l'Inma

Les aventures de la Prime Macron

Uber, l'arbre qui cache la forêt

STRATÉGIE 17

Relever le défi de l'écologie

Créer sa franchise

Bien rédiger ses factures

La Botte Gardiane : authenticité et modernité

Réalité virtuelle : une nouvelle dimension

27 DOSSIER CORONAVIRUS : SE RELEVER PLUS FORT

PRATIQUE 32

Cotisations RSI : même liquidé, il faut payer !

Comment (re)gagner de la trésorerie ?

Difficultés : le CIP à votre écoute

Comment saisir la médiation du crédit ?

Réinventez votre entreprise

Contrôle fiscal : dix idées reçues

REGARDS 42

Prestige : Jardin sucré

Trait d'union : le goût des autres

Opinion : Boris Cyrulnik



« Reconnaissable entre mille à ses belles bacchantes blanches, il aura été jusqu'au bout un emblématique et infatigable ambassadeur des savoir-faire de notre pays et de tous ceux qui en sont les dépositaires, défendant leurs intérêts en homme de dialogue, en homme d'action aussi, et en homme de cœur surtout. »

Emmanuel Macron



VOCATION

Apprenti dès l'âge de 14 ans, il inaugure son premier salon de coiffure à Brumath (67), sa ville natale, en 1993.

Trois salons suivront, sur ses terres alsaciennes, où il s'entourera de dizaines de collaborateurs. Parallèlement, il forme plus de 70 apprentis, dont son fils Benjamin, champion d'Europe de coiffure en 2009. Attaché corps et âme à son métier et à la transmission des savoir-faire, Bernard Stalter continuera d'exercer la coiffure au gré des mandats, malgré un agenda chargé...

ÉPISODE CHARNIÈRE

En 2015 et 2016, les projets de lois NOE (nouvelles opportunités économiques) puis Sapin II entendent supprimer l'obligation de qualification professionnelle pour exercer une activité de coiffure. Une menace sérieuse, qui a de quoi faire bondir celui qui est alors président de l'Unec (Union nationale des entreprises de coiffure). Il montera au créneau avec succès, aux côtés notamment de l'U2P, obtenant le maintien du brevet professionnel (BP) comme prérequis pour exercer. Cet affront réparé ouvrira symboliquement la voie de la revalorisation de l'apprentissage et des métiers manuels auprès des pouvoirs publics.

Bernard Stalter :

l'Artisanat

en **SACERDOCE**

Réputé infatigable, Bernard Stalter a succombé au Covid-19 le 13 avril, à 63 ans, au terme d'une bataille tristement perdue, bien que menée de manière frontale. Retour sur quelques moments clés de la carrière de cet « immortel » de l'Artisanat aux multiples casquettes.

Samira Hamiche et Julie Clessienne

DE L'ALSACE À L'EUROPE

Réélu trois fois à la tête de la Chambre de métiers d'Alsace, depuis 2004, il préside dès 2016 la CMA du Grand-Est et l'Union des corporations artisanales du Bas-Rhin. Omniprésent sur le terrain, attentif aux revendications des branches professionnelles, son investissement pour la cause artisanale transcende les territoires et les secteurs. Fin 2016, son programme de développement lui vaut d'être élu à la tête du réseau national des CMA. Ses fonctions au sein de l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des PME) lui permettront de faire entendre la voix de la France à l'échelle européenne sur des thèmes brûlants tels que l'homologation des diplômes, la TVA ou le travail détaché et transfrontalier.

MAINTENIR LA « PLANCHE DE SALUT »

Ordonnances travail, Lois Avenir Pro ou Pacte... Déterminé, Bernard Stalter ne baissera jamais la garde, argumentant sans relâche auprès des ministères lors de concertations parfois musclées, défendant coûte que coûte l'apprentissage, un de ses chevaux de bataille. Guidé par sa foi en l'Artisanat, qu'il définissait comme la « planche de salut » de l'économie française, le président de CMA France a fait valoir les intérêts des artisans sur tous les fronts, redoublant d'efforts durant les dernières crises sociales et sanitaires (Gilets jaunes, grèves autour de la réforme des retraites, crise sanitaire liée au Covid-19...).

Confinement, restrictions, fermetures obligatoires... Face aux incertitudes et à la morosité ambiante, les artisans, fidèles à leurs habitudes, n'ont pas baissé les bras. Et ce alors qu'ils étaient eux-mêmes lourdement impactés financièrement et moralement. Solidaires, généreux, citoyens et responsables : focus sur quelques initiatives positives nées de la crise. *Julie Clessienne*

RAPPEL DES FAITS

ARTISANS Les héros discrets DE LA CRISE



Laurent Loiselet, Ertel
 📍 **VERNOUILLET (EURE-ET-LOIR)**

Il y a vingt ans, Laurent Loiselet lançait l'entreprise Ertel, positionnée sur la mécanique de précision (équipementiers automobiles, constructeurs d'engins de travaux publics...). À la suite d'un appel à projet de l'armée française concernant les équipements à concevoir pour contrer et vivre avec ce nouveau virus, et après avoir échangé avec son associé Jean-Yves Sola, ce spécialiste des moutons à cinq pattes a créé une solution pour les commerçants : « *un portillon mobile capable d'isoler l'entrée des magasins tout en permettant des ventes à emporter et un paiement sans contact* ». Un jeu d'enfant pour ces deux associés aux savoir-faire multiples (conception mécanique, automatismes industriels, sur-mesure...) ! Pour se lancer, ils ont pu compter sur les conseils d'Initiative Eure-et-Loir, « *qui nous ont recommandé de déposer très vite un brevet à l'Inpi* », et le soutien indéfectible de la chambre de métiers locale, pour la communication et les mises en relation. Ils espèrent désormais que les aides que peuvent solliciter les commerçants (comme le prêt garanti par l'État, le programme Prévention Covid du réseau Ameli...) soient des facilitateurs qui les amènent à s'équiper avec une de leurs solutions. « *Ce portillon est indispensable à court terme mais peut aussi inciter à revoir les modes de fonctionnement : un restaurateur pourra ainsi, par exemple, ouvrir quelques heures supplémentaires en se concentrant sur la vente à emporter* ». Un site dédié a d'ores et déjà été créé en interne et les applications de ces parois sur mesure désormais déclinées pour plusieurs activités : restauration, fleuriste, habillement, secteur hospitalier, industriel et tertiaire (open space).

🖥️ soloeur.fr



Julien Tuffery, Atelier Tuffery
 📍 **FLORAC (LOZÈRE)**

Durant la crise, Julien Tuffery, à la tête de l'atelier lozérien éponyme, a bousculé les habitudes de son entreprise. Ce maître tailleur-confectionneur a mis de côté la tradition familiale de fabrication de jeans pour concevoir des masques de protection : 300 à 400 par jour, destinés aux entreprises et aux collectivités locales, « *sans l'inscrire dans un modèle économique, car il s'agissait d'un devoir citoyen* ». À la veille du déconfinement, l'élan de générosité prend de l'ampleur. « *Le Département nous a mis à contribution pour préparer 80 000 kits de fabrication de masques. Puis, 1 000 couturières ont répondu à cet appel. Les kits leur ont été déposés, les masques finis récupérés et distribués à la population. En dix jours, chaque Lozérien avait reçu un masque gratuit !* », s'émeut encore le jeune dirigeant. « *Beaucoup de gens ont pu prendre conscience de la plus-value et de la réactivité des ateliers comme le nôtre. J'ai bon espoir que le monde artisanal sorte gagnant de cette crise et bénéficie du regain d'intérêt pour le circuit court.* » Pari déjà gagné puisque les commandes n'ont cessé d'affluer sur le site marchand de l'atelier ces dernières semaines...



🖥️ www.ateliertuffery.com
 📱 [Atelier Tuffery](#)

Sur tous les fronts, dans toute la France...

Si la fabrication de masques de protection à grande échelle est l'exemple le plus emblématique, et médiatique, de l'élan de générosité du secteur artisanal, des initiatives aux formes multiples ont inondé la toile depuis la mi-mars. Parmi elles, les nombreux dons dans les métiers de bouche, pour écouler les stocks – en début de confinement et à Pâques pour les chocolatiers – ou pour adoucir le quotidien des soignants. Des Pays de la Loire à La Rochelle, agences et menuisiers ont de leur côté œuvré dans la fabrication de parois de protection, puisant sans retenue dans leur stock de matériaux. Pendant que des garagistes indrologériens mettaient à disposition du personnel soignant leurs véhicules de courtoisie, une entreprise de pressing auto alsacienne bichonnait et désinfectait gratuitement les véhicules des infirmiers, pharmaciens, policiers et pompiers du cru... Sur les routes, taxis et ambulanciers s'improvisaient livreurs pour distribuer repas, masques ou produits de première nécessité, tandis qu'un jeune peintre en bâtiment, du côté de Nantes, offrait trois chantiers d'une valeur de 1 000 € aux soignants de sa région. Dans la Manche, un coiffeur généreux prêtait ses peignoirs à l'Ehpad du coin, pendant que ses homologues et collègues esthéticiennes, dans la France entière, distillaient sur les réseaux sociaux leurs astuces à leurs clientes confinées aux mines déconfites. Durant ce temps, un savonnier limougeaud et un liquoriste isérois, alchimistes providentiels, transformaient une partie de leur matière première en gel hydroalcoolique...

Olivier Gelly, Payote

📍 **PERPIGNAN (PYRÉNÉES ORIENTALES)**

Avec 150 000 paires vendues en trois ans, Olivier Gelly, par le biais de sa marque Payote, a réussi à dépoussiérer l'image traditionnelle de l'espadrille. Ces dernières semaines, ce dynamique chef d'entreprise n'a pas ménagé ses efforts. Soutenu par une équipe de bénévoles et ses couturières, il a transformé ses bureaux de Perpignan en atelier pour fabriquer 17 000 masques à destination du milieu hospitalier. Tentant d'honorer toutes les demandes, il a puisé dans ses stocks de tissus aux motifs délicieusement décalés au vu de l'urgence sanitaire. Bananes, palmiers, flamants roses... « J'ai dit à mes amis infirmiers qu'au moins, ils feraient sourire leurs patients avec ces masques. » Désormais, Payote lance l'opération « Total look cet été ». « Pour chaque espadrille de la nouvelle collection achetée, un masque assorti est glissé lors de la préparation de la commande. » Objectif : « démocratiser le port du masque de protection, en le transformant en accessoire mode que l'on a plaisir à porter ». Olivier Gelly s'est aussi investi durant cette période dans la lutte contre les violences conjugales (incitant les femmes en danger à le contacter en direct, via un « message secret » et discret) et auprès des Restos du Cœur, en distribuant des masques aux bénévoles qui ont ainsi pu assurer leurs permanences dans le respect des gestes barrières.

🌐 www.payote.fr 📱 Payote



PAYOTE



Sandrine Ribot, La Petite Boul'Ange

📍 **LAVAL (MAYENNE)**

La présidente de la Fédération des boulangers en Mayenne, Sandrine Ribot s'est montrée, comme à l'accoutumée, inventive durant la crise ! La boulangère, installée au centre-ville de Laval, a notamment dessiné une marelle devant son établissement pour « redonner le sourire à mes clients amenés à patienter à l'extérieur ». Elle a également multiplié les gestes solidaires : livraison de chouquettes aux Ehpad et à l'hôpital, distribution de « paniers pique-nique » sur une aire d'autoroute pour les routiers, sous la houlette de la Protection civile, mise à disposition d'attestations de déplacement, vente de muguet pour une fleuriste non autorisée à ouvrir le 1^{er} Mai... Sandrine Ribot n'a pas manqué non plus de mettre en avant des produits adéquats – et régressifs – en temps de confinement : des pains à burger, pour pallier la fermeture des fast-foods, et une préparation SOS Cookie « à utiliser en cas d'urgence ».

📱 La petite boul'ange

Grégory Sand, Moustache Bikes

📍 **GOLBEY (VOSGES)**



MOUSTACHE BIKES

Moustache Bikes est devenue, en dix ans seulement, une référence mondiale dans son créneau : la conception et la fabrication de vélos à assistance électrique. Implanté à Golbey, ce fleuron vosgien aux

120 salariés et 60 millions de chiffre d'affaires a dû mettre son activité entre parenthèses pendant la crise sanitaire. Mais a repris du service pour des initiatives solidaires... « Nous avons eu vent d'un projet lancé par la polyclinique d'Épinal, qui devait faire face à une pénurie de masques FFP2. Elle recherchait des entreprises en mesure de fabriquer, grâce à des imprimantes 3D, des supports de visières de protection. Nous avons vu avec notre équipe R&D si ce projet était envisageable et nous nous sommes lancés », explique Grégory Sand. Parallèlement, le Spinalien Christophe Bétard, champion du monde amateur de Xterra en 2015, arpente les routes dans les environs d'Épinal sur son vélo Moustache, pour venir en aide aux personnes isolées ou ne pouvant se déplacer pour acheter des produits de première nécessité et en assurer la livraison. Une initiative menée à bien avec ses comparses, membres du club de VTT 100 % électrique WATT by VNP (en lien avec VNP-Vosges Nature Performance).

🌐 moustachebikes.com

📱 Moustache Bikes et WATT BY VNP

+ Semaine européenne du développement durable (SEDD)

Du 18 septembre au 8 octobre

📍 Partout en Europe

En raison du Covid-19, cet événement est reporté à l'automne avec un temps fort du 20 au 26 septembre. Cette « semaine » (qui dans les faits en durera trois!) a pour objectifs de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable et de faciliter une mobilisation concrète. Elle répond aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Plateforme d'inscription européenne: esdw.eu

+ Sandwich & Snack Show

Du 20 au 22 septembre

📍 Paris, Porte de Versailles

Référence des professionnels de la restauration rapide et du snacking, cet événement est organisé simultanément avec les Salons Parizza (autour de la gastronomie italienne) et le Japan Food Show (pour apporter une inspiration asiatique à votre offre). Un condensé de nouveautés et un vrai révélateur de tendances!

www.sandwichshows.com

Les Artisanales de Chartres

Du 8 au 11 octobre

📍 Chartres, Chartrexp

Depuis plus de 27 ans, le public se déplace, toujours plus nombreux (90 000 visiteurs en 2019), dans les allées de ce Salon, organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir, pour découvrir près de 500 exposants, véritables pépites ou étoiles montantes sur l'espace Tremplins Garantie de l'Artisanat. Thème cette année: « Night » (en référence aux deux nocturnes les jeudi et vendredi soir, au lieu d'une habituellement).

www.les-artisanales.com

Carte artisan: version dématérialisée en 2020

Vous êtes artisan et inscrit(e) au répertoire des métiers (RM) de votre chambre de métiers et de l'artisanat ? Vous pouvez bénéficier d'une carte professionnelle, désormais dématérialisée. Synonyme de « travail bien fait » aux yeux de votre clientèle, elle donne aussi accès à un programme d'avantages personnels.



Personnalisée et réservée aux artisans affiliés à la chambre de métiers et de l'artisanat (chefs d'entreprise ou conjoints collaborateurs), la carte artisan apporte à vos clients, comme à vos fournisseurs, la garantie de votre compétence et de votre savoir-faire.

Quoi de neuf en 2020 ?

Nouveauté cette année: la carte est désormais totalement dématérialisée et équipée d'un

QR-Code individuel. Pour la télécharger, vous êtes invité à vous connecter au site www.cmacarte.pro, où vous pourrez l'activer à l'aide de votre numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM). Il est également possible d'obtenir une version en PVC de type carte de crédit (pour la somme de 5 € TTC, sa durée de validité est de deux ans).

150 000 offres de proximité

Cette carte vous permettra également de bénéficier, ou de faire bénéficier à votre famille, des services du Club Avantages. Accessible également via la plateforme www.cmacarte.pro, il offre la possibilité de communiquer gratuitement une offre ou un produit à d'autres bénéficiaires actifs et d'accéder à plus de 150 000 offres de proximité: loisirs, sport, culture, bien-être...

Pour toute question: supportcarte@cma-france.fr +

COVID-19: LE MONDE DES ARTISANS RESTE À VOS CÔTÉS...

Avec près de 560 000 visites sur lemondedesartisans.fr pendant la période de confinement, du 17 mars au 11 mai, notre site Internet a battu des records d'audience. Aides et mesures de l'État, solutions pratiques à mettre en œuvre, élan de solidarité des artisans dans la France entière, newsletter quotidienne..., la rédaction est restée à pied d'œuvre pour informer ses lecteurs, très impactés par cette crise tant économique que sanitaire. Avec un gain en parallèle de plus de 700 nouveaux abonnés sur notre page Facebook et 300 sur notre compte Twitter, nous avons bien pu mesurer votre besoin d'être accompagnés, de rester fédérés, et continuerons à nous mobiliser, à vos côtés, plus que jamais, dans les prochains mois. Merci pour votre confiance et votre fidélité!

APPRENTIS

Quid des examens ?

Les règles de passage des diplômes préparés en apprentissage pour cette fin d'année scolaire ont été aménagées, calquées sur celles de l'enseignement général et technologique.

Crise sanitaire oblige, les ministères du Travail et de l'Éducation nationale ont annoncé l'assouplissement des règles et de l'organisation du passage des diplômes préparés en apprentissage. Le calendrier établi pour les épreuves des diplômes professionnels (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) sera le même que pour les filières générales (bacs général et technologique). Les diplômes seront délivrés en juillet et reposeront sur la validation du contrôle continu. Tous les CFA sont concernés par ces modalités.

Comment les apprentis seront-ils évalués ?

Un jury d'examen sera constitué dans la semaine suivant le 4 juillet pour délibérer sur la délivrance des diplômes. Il tiendra compte :

- du cahier de notes ou du livret de formation de l'apprenti(e) (résultats du contrôle continu) ;
- de son assiduité (poursuite de la formation dans le cadre du confinement, si les conditions le permettaient) ;
- de tout moyen permettant d'attester de la progression

pédagogique de l'apprenti(e) (appréciations du maître d'apprentissage et/ou du chef d'entreprise).

Les modalités de passage des examens pour les certifications qui s'acquièrent par unité capitalisable ou pour lesquelles un examen pratique s'avérerait indispensable doivent encore être précisées.

Assouplissement et dérogations

Au vu de la situation de confinement, les ministères feront preuve de souplesse sur les durées minimales de formation en CFA ou en entreprise prévues dans les référentiels de certification. Ils tiendront notamment compte des formations à distance et de la mise en activité partielle des apprentis. Même si le contrat d'apprentissage a été rompu ou est arrivé à son terme avant la délivrance du diplôme, le jeune bénéficiera néanmoins du statut d'apprenti en tant que candidat à ce diplôme.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL a mis en ligne une liste synthétique de questions-réponses, qui regroupe les interrogations les plus courantes sur l'apprentissage : travail-emploi.gouv.fr.

Coronavirus COVID-19 :
Médicis met en place
des **mesures d'aides**
spécifiques
pour ses adhérents.

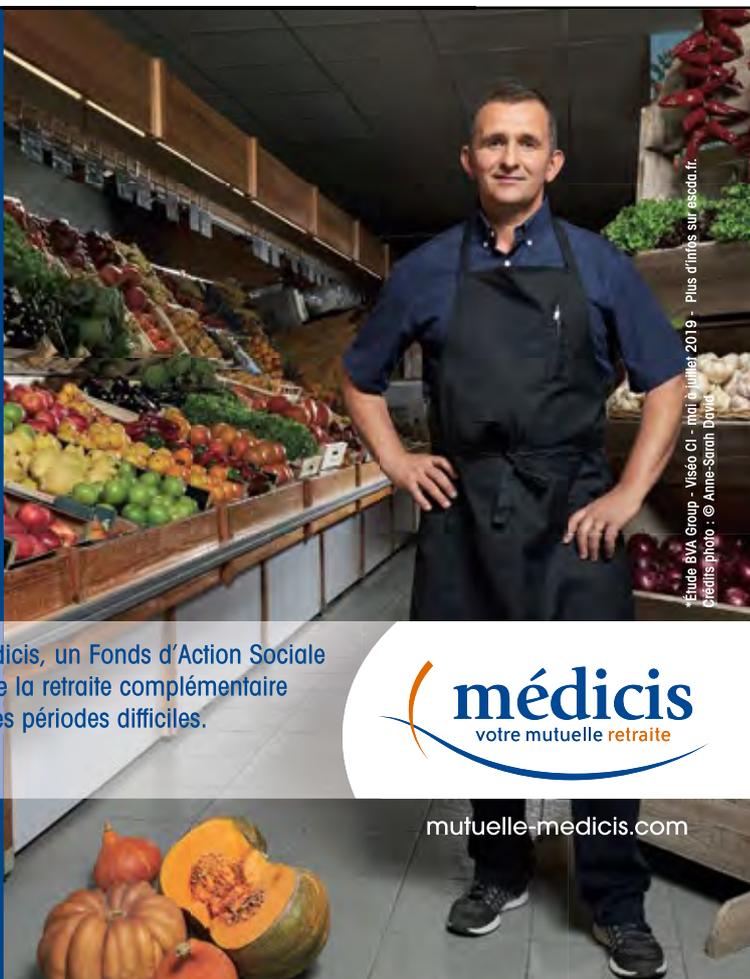
N'hésitez pas à nous solliciter par mail
serviceadherents@mutuelle-medicis.com

Médicis a intégré à son produit d'épargne retraite, le PER Médicis, un Fonds d'Action Sociale qui m'aide si je suis en difficultés. Avec Médicis, spécialiste de la retraite complémentaire des indépendants et entrepreneurs, je ne suis pas seul dans les périodes difficiles.

Stéphane, La Rosée Primeur - Adhérent chez Médicis



Pour la troisième année consécutive, Médicis est Élu Service Client de l'Année 2020 dans la catégorie Assurance de personnes.



Étude BVA Group - Viséo CI - mai à juillet 2019 - Plus d'infos sur esaco.fr
Photos : © Anne-Sarah Davin



mutuelle-medicis.com

Une plateforme POUR SE FORMER à distance

ACCOMPAGNEMENT. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), expert dans l'accompagnement des porteurs de projet, s'adapte au contexte de la crise sanitaire et lance une plateforme pour les besoins de formations à distance. **Objectif : préparer l'avenir des artisans et des créateurs d'entreprises artisanales en développant leurs compétences.**

Lancée à la mi-mai, la plateforme nationale de formation à distance www.e-formation.artisanat.fr propose l'intégralité des contenus pédagogiques disponibles de l'offre Parcours créateur, créée par le réseau des CMA en 2019. Cette offre « à la carte », répond aux besoins et au rythme des porteurs de projet et des dirigeants à travers douze modules et cinq packs (Micro, Essentiels, Commercial, Gestion et Premium). « *De nouvelles offres viendront enrichir la plateforme au fur et à mesure* », assure CMA France, la tête du réseau.

Des formations financées à 100 %

Ces formations peuvent bénéficier d'une prise en charge financière à 100 % au travers du compte personnel de formation (CPF) ou du dispositif de financement spécifique FNE pour les salariés.

Une opportunité dans le cadre d'une reconversion professionnelle ?

Dans un contexte économique en mutation, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat travaille en prospective, afin de mieux identifier les besoins de l'entreprise artisanale et de fournir des prestations adéquates. Aujourd'hui, de nombreuses personnes



éprouvent le désir d'une reconversion professionnelle, notamment parmi les 12 millions de salariés ayant été mis au chômage partiel.

Lancez-vous sur www.e-formation.artisanat.fr +



SOLIDARITÉ NATIONALE SUR LA TOILE

COVID-19. Depuis fin avril, CMA France organise une vaste campagne de communication sur les réseaux sociaux autour du mot d'ordre « **#TousAvecNosArtisans** ». En première ligne face à la pandémie, les artisans ont déjà pu apprécier ce grand élan de solidarité nationale puisque de très nombreux internautes ont affiché leur soutien au secteur en changeant leur photo de profil ou en personnalisant le visuel de campagne sur Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube ou encore Instagram. Un concours, organisé du 24 avril au 11 mai, a également récompensé les participants les plus créatifs. À la clé, des bons d'achat à utiliser chez des artisans de proximité via un partenariat avec le site soutien-commerçants-artisans.fr, développé fin mars par la plateforme Petitscommerces.

Apporter plus de visibilité AUX MÉTIERS D'ART

RENCONTRE. Alors qu'elle a pris ses fonctions à la direction générale de l'Institut national des métiers d'art (Inma) début mars, Anne-Sophie Duroyon-Chavanne a la tâche de structurer la mise en place de la future Agence française des métiers d'art et du patrimoine vivant. Une nouvelle entité qui vient sceller le rapprochement entre métiers d'art et Entreprises du patrimoine vivant (EPV).

Le Monde des Artisans : Où en sommes-nous de la création, sous forme de GIE, de l'Agence française des métiers d'art et du patrimoine vivant ?

Cette agence verra le jour courant 2020 autour de trois ambitions : fédérer les métiers d'art et le patrimoine vivant, former, et informer. Ce rapprochement est déjà en cours depuis fin 2019 avec l'intégration du label EPV aux services de l'Inma. Cette structure nationale sera un véritable porte-étendard pour les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant, à même de les accompagner dans tous les sujets de leur vie professionnelle, de les valoriser auprès du grand public et de la

presse, et de les pousser à l'international comme véritables ambassadeurs des savoir-faire d'excellence français.

La piste de la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) est toujours à l'étude.

LMA : Comment mieux inciter les entreprises artisanales à candidater au label EPV ? Allez-vous développer une stratégie en ce sens ?

Les petites entreprises constituent déjà près de la moitié des entreprises labellisées EPV. Le label, décerné par le ministère de l'Économie, les met en lumière et leur permet de se positionner sur les marchés étrangers avec le « savoir-faire France ». Le problème qui se pose aujourd'hui pour leur développement est l'absence de formations spécifiques à leurs métiers qui sont, par nature, rares. Les entreprises ont du mal à embaucher. Pour remédier à cela, un des critères d'obtention du label est la formation interne. Celle-ci coûte en moyenne 28 000 € par an et par personne formée, ce qui peut être un frein pour les plus petites structures. La future Agence se saisira de cette question pour être à même d'accompagner au mieux la transmission. L'Inma pilote déjà par ailleurs le dispositif « Maîtres d'Art-Élèves » qui assure la transmission de savoir-faire extrêmement rares sur une durée de trois ans.

Nous réfléchissons également à des projets permettant de mieux fédérer les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant avec pour ambition de créer des opportunités de développement et d'échanges de bonnes pratiques du secteur (logistique, approvisionnement de matières premières, commercial et innovation).

LMA : Sur le volet de la crise sanitaire, quelles actions seront menées à votre niveau pour aider les artisans d'art à redémarrer leur activité ?

Nous mettons tout en œuvre pour porter les entreprises vers la relance, et leur offrir une visibilité dont ils manquent cruellement en ce moment avec l'annulation de tous les Salons et événements, indispensables à leurs activités de commercialisation. Plusieurs temps forts de communication sont en cours d'élaboration.

Nous menons aussi des réflexions avec nos partenaires, pour la mise en place d'actions complémentaires aux dispositifs de soutien à la trésorerie des entreprises pour les aider à sortir de la crise. Ces projets sont à l'étude, nous devons les calibrer au mieux face à l'incertitude de la situation ; des annonces seront faites avant l'été. Nous préparons aussi les Journées européennes des métiers d'art et du patrimoine vivant 2021 (nouvelle appellation des Jema) pour que ce temps fort de l'année des métiers d'art soit une vitrine exceptionnelle de nos entreprises et savoir-faire français.



◀ Diplômée d'une maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie classique, Anne-Sophie Duroyon-Chavanne a quitté la Monnaie de Paris fin février 2020 pour prendre ses fonctions de directrice à l'Inma.

La prime Macron (ou Pepa, pour « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ») a été introduite fin 2018 à la suite des revendications des Gilets jaunes. Ses conditions de versement avaient évolué en 2020, au grand dam des artisans. Frappées de plein fouet par la crise économique liée au coronavirus, les TPE pourront finalement bénéficier d'une nouvelle et exceptionnelle « prime Macron ». *Sophie de Courtivron*

RAPPEL DES FAITS

POUVOIR
D'ACHAT

LES AVENTURES DE LA prime Macron

La prime Macron, première version, était exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans la limite de 1 000 € par salarié touchant moins de trois fois le Smic (3 600 € nets). Ce dispositif avait permis de distribuer 2,2 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français ; elle avait été versée, début 2019, par la moitié des TPE¹. En 2020, il était prévu que cette prime soit reconduite à condition d'avoir mis en place un accord d'intéressement dans l'entreprise, le 30 juin au plus tard². Une obligation qui ne convenait pas du tout aux artisans... Et puis le Covid-19 est arrivé de Chine, avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a donc annoncé fin mars que la prime n'était plus strictement soumise à un accord d'intéressement³. Elle peut être versée par toute entreprise, jusqu'au 31 août 2020, dans la limite de 1 000 € ; son montant peut être porté à 2 000 € si l'entreprise a signé un accord d'intéressement ; l'entreprise peut aussi moduler cette « nouvelle » prime pour l'ensemble des salariés ou pour certains, selon leurs conditions de travail liées à l'épidémie. En 2018-2019, ce sont les TPE qui ont adhéré le plus vite au dispositif et versé des primes plus élevées que les entreprises de plus de 2 000 salariés (543 € en moyenne versus 432 €)⁴. La persistance des hautes instances vis-à-vis de l'intéressement montre bien leur focalisation sur la grande entreprise ; et si le Gouvernement a su rebondir face au contexte exceptionnel de la pandémie, il reste toujours déconnecté de la réalité des TPE...

Méconnaissance chronique des TPE

Hors situation de crise, soumettre la prime Macron à un accord d'intéressement était déjà une ineptie pour les TPE, même si le dispositif avait été simplifié (accord pour un an au lieu de trois et intéressement adopté sur décision unilatérale de l'employeur). « Les TPE manquent globalement de visibilité quant à leur trésorerie. J'avais pris le temps de parler de la nouvelle prime à mes salariés, mais est-ce que ça vaut l'investissement que cela demande pour un an ? », s'interroge Monique Cassar, fleuriste et présidente de la CMA des Bouches-du-Rhône. « L'intéressement est un dispositif qui demande un vrai accompagnement ; les frais induits vont grever les fonds de l'entreprise qui ne seront donc pas reversés aux salariés. » Temps passé, temps d'appréhension par les salariés, trésorerie instable, frais... La chef d'entreprise est donc partie sur le principe d'une prime classique en 2019-2020, non-exonérée. « Les artisans embauchent, ne délocalisent pas, mais ils ont besoin de la part du Gouvernement d'une attention propre à leur fonctionnement particulier », insiste Monique Cassar.

1. 54 % des TPE, selon une enquête du Syndicat des indépendants sur la prime en 2018-2019. Le chiffre précédent vient du Gouvernement.

2. Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 le 3 décembre 2019.

3. Ordonnance n° 2020-385 du 1^{er} avril 2020.

4. Acoos, communiqué du 21 mars 2019 ; chiffres de décembre 2018 et janvier 2019 (donc sans les mois de février et mars).

i SUR LA PRIME EXCEPTIONNELLE 2020 :
travail-emploi.gouv.fr

TPE VS PME : CHACUNE SES PARTICULARITÉS

« L'amalgame TPE/PME est très dommageable. Dans une TPE manquant de trésorerie, le chômage partiel fait l'objet d'une négociation bancaire ; or je tiens à rappeler les difficultés des TPE à dialoguer avec les banques ! Si ce n'est pas possible pour elles de contacter des avenants ou d'obtenir des lignes de crédit, les TPE seront les premières touchées par la crise sanitaire », alerte Monique Cassar. Les saisines de la médiation du crédit n'ont cessé d'augmenter en avril. Selon l'institution¹, « les entreprises concernées sont très majoritairement des TPE (...) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontées à des refus de prêts garantis par l'État (PGE)². » Et Monique Cassar d'insister : « Nous devons être pris en considération avec nos particularités. La première prime Macron a connu du succès chez les TPE malgré une trésorerie exsangue ; quand le dispositif leur est adapté, les TPE se mobilisent ».

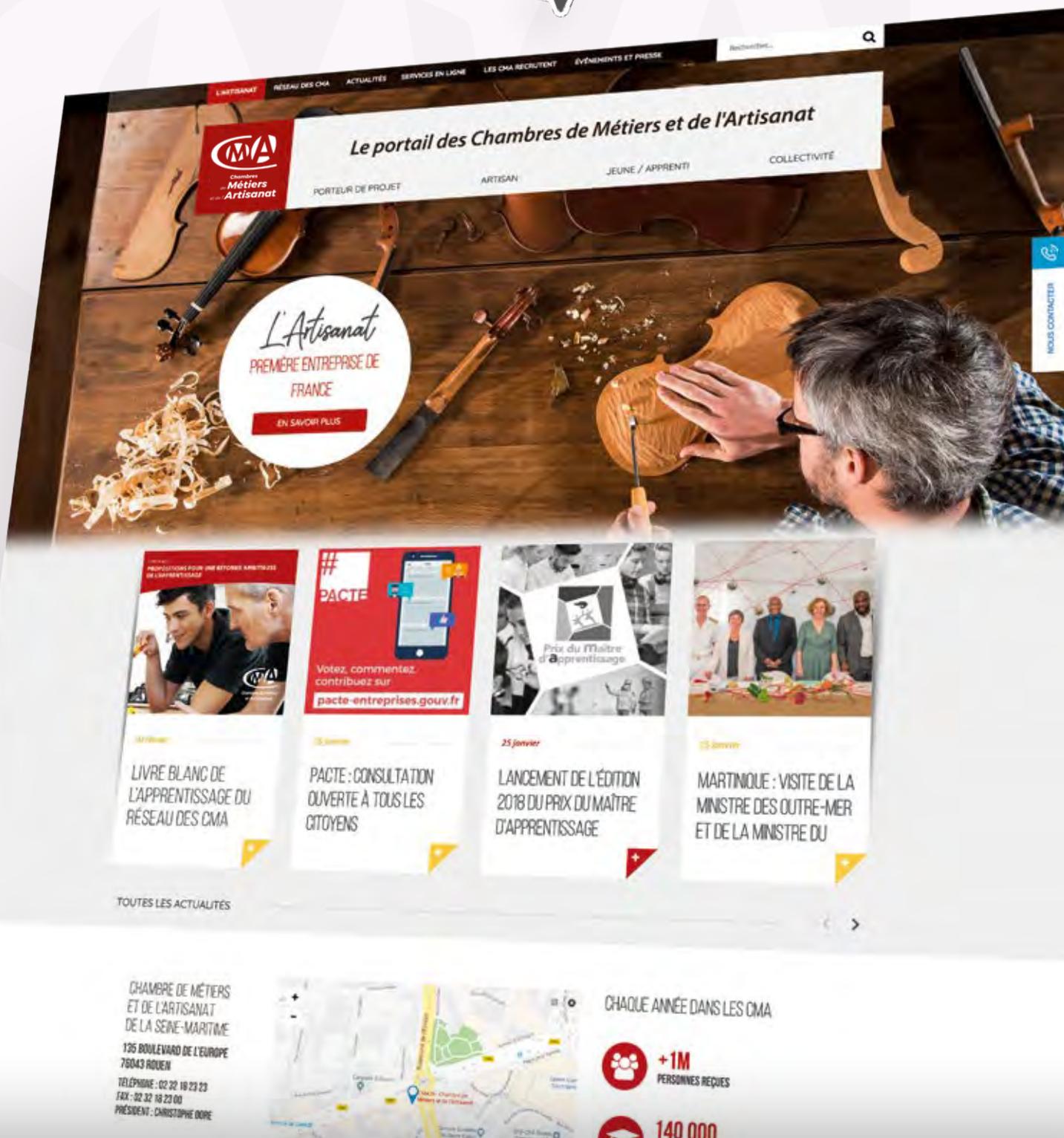
1. Communiqué de la médiation du crédit du 28 avril.

2. Lancé le 25 mars dernier, le PGE a été mis en place pour aider les entreprises en difficulté.



GMAR PACA - P. TERRAZ

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur [Artisanat.fr](https://www.artisanat.fr) >



Début mars, la Cour de cassation a décidé de requalifier en contrat de travail la relation entre la société Uber et un chauffeur ; celui-ci a ainsi réalisé ses prestations passées en qualité de salarié, et non pas en qualité de travailleur indépendant. S'il semble que cet arrêt ait peu de conséquences sur le modèle économique des plateformes, il permet aux travailleurs indépendants de taper du poing sur la table, et de réaffirmer qui ils sont, leurs droits et le droit.

Décryptage de Sophie de Courtivron

RAPPEL DES FAITS

PLATEFORMES
& SALARIAT

Uber, l'arbre qui cache la forêt

La décision de la Cour de cassation du 4 mars a fait grand bruit dans la presse. Mais, chez Uber, pas de réelle inquiétude : juste le sentiment d'un manque de cohérence... « [L]a Cour avait précédemment rejeté des affaires de requalification en se basant sur le fait qu'il n'y avait pas d'obligation de travail et donc pas de contrat de travail ; cette fois-ci, elle statue que le chauffeur est un salarié sans que celui-ci n'ait d'obligation de travail à l'égard d'Uber », explique un porte-parole d'Uber. « C'est la seule et unique affaire en requalification que nous ayons jamais perdue en France. (...) Le statut d'indépendant des chauffeurs a été confirmé par différentes cours de justice. (...) Elles expliquent clairement que le contrat qui lie les chauffeurs utilisant l'application Uber n'est pas un contrat de travail mais bien un contrat commercial. » Quand on travaille pour une plateforme, est-on indépendant, subordonné donc potentiellement salarié, dépendant ? Cette question cache une réalité et des enjeux plus complexes, qui concernent en premier chef les artisans.

Une dépendance en partie consentie ?

« Dès l'instant où des chauffeurs VTC fonctionnent avec Uber, je ne les considère pas comme indépendants car c'est Uber qui fixe le prix de la course », pose Michel Gougeon, président de la Fnac². L'indépendant, lui, fixe en effet librement son prix, a sa propre clientèle, et choisit les conditions d'exécution de sa prestation. Ce que ne permet pas Uber. « Toute plateforme qui se prétend de

mise en relation ne peut pas décider à la place du prestataire », surenchérit Sayah Baaroun, secrétaire général du Syndicat des chauffeurs privés VTC. Les prestataires Uber veulent-ils pour autant être salariés ? « À peine 10 % de nos ressortissants souhaitent être salariés », pointe Sayah Baaroun. Une estimation proche de celle de Grégoire Leclercq, président de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs et fin connaisseur du monde des plateformes : « Seuls 5 % des conducteurs d'Uber conçoivent ce dernier comme un employeur ». Ils s'en servent, parmi d'autres moyens, pour augmenter leur chiffre d'affaires, se développer, etc. Le porte-parole de la société Uber met aussi en avant le caractère non-exclusif de ses prestataires : « Cette décision concerne un cas particulier (...). Elle ne reflète pas les raisons pour lesquelles les chauffeurs choisissent d'utiliser l'application Uber. Ils [l']utilisent si, quand et où ils le souhaitent, ils peuvent travailler avec d'autres applications et avoir leur propre clientèle privée ». Si les chauffeurs semblent libres d'utiliser ponctuellement Uber, ils restent indirectement prisonniers d'un contexte économique parallèle créé par le « système Uber ».

Un contexte subi, inégalitaire et puissant

Grâce à la décision de la Cour de cassation, « le lien de subordination entre plateforme et chauffeur est clairement avéré » ; Rachid Boudjema, président de l'UNT³, s'en réjouit. « Uber se soustrait ainsi à ses responsabilités

EURECAB : UNE PLATEFORME À SA JUSTE PLACE

Eurecab est une place de marché qui permet à des VTC de proposer leurs services. « Chaque chauffeur choisit son prix et a son interface ; il opère en son nom. Chaque VTC est prélevé de 12 % (au lieu de 25 % chez Uber) », résume Théodore Mouzies, cofondateur d'Eurecab. Cette plateforme, d'abord comparateur de plateformes VTC, s'est recentrée sur les chauffeurs début 2020. « Nous avons découvert que les VTC avaient un vrai besoin de développer leur activité. Eurecab leur permet de valoriser leur qualité de service. On sent une vraie appétence. »



DATHMARE

28 000

C'est environ le nombre de chauffeurs qui utilisent Uber en France.

14 MILLIONS

C'est le nombre de courses effectuées chaque jour dans le monde via Uber.

Source : Uber, décembre 2018.

25 %

C'est la part que prélève Uber sur chacune des courses de ses chauffeurs.

fiscales et sociales d'employeur. Nous sommes en présence d'une vraie concurrence déloyale car nous, nous payons nos cotisations fiscales et sociales. Si les plateformes étaient soumises aux mêmes règles que nous, leurs trajets seraient plus chers que les nôtres... » Cette concurrence déloyale s'est en outre, au début⁴, nourrie de personnes vulnérables et non-averties. « En 2014, Pôle emploi poussait les gens à aller chez Uber. Or tout le monde n'avait pas forcément les capacités pour être entrepreneur indépendant. Beaucoup se sont fait exploiter !⁵ », déplore Sayah Baroun. En plus de tirer parti du flou législatif dû à leur « nouveauté », les plateformes sont un puissant lobby qui agit sur les lois. Pour preuve, c'est bien pour protéger les plateformes (et parer aux arrêts rendus en faveur de la requalification judiciaire des travailleurs de plateformes) qu'un article de la loi d'orientation des mobilités⁶ a donné à chaque plateforme la possibilité de créer sa charte de responsabilité sociale comme parade juridique ! « Cette histoire de charte était totalement hypocrite ! », s'indigne l'avocat Fabien Masson sur le site des Éditions Dalloz. Heureusement, « grâce à la censure partielle de cet article par le Conseil constitutionnel, les conseils de prud'hommes peuvent éventuellement agir pour requalifier une prestation de travail en contrat », souligne Rachid Boudjema, soulagé et scandalisé par « le chantage à l'emploi » des plateformes.

La justice, une arme... à portée limitée

Pour faire valoir leurs droits, les indépendants concernés mobilisent la justice. Le Syndicat des chauffeurs privés VTC a déposé ses premiers dossiers de requalification en salariat aux prud'hommes dès janvier 2017. La requalification par la Cour de cassation d'un prestataire d'Uber en salarié est donc pour Sayah Baroun un signal positif. « Si les requalifications se font à la chaîne on écrira de nouvelles règles qui empêcheront les plateformes d'avoir une hégémonie sur les prestataires. Cela va ouvrir à un vrai dialogue », espère-t-il. Même son de cloche du côté de l'UNT. « La plus haute juridiction dit que le lien est avéré, nous allons faire en sorte que cela soit suivi d'effets, que la loi s'applique. Nos avocats sont saisis. Nous avons déjà fait condamner Uber pour incitation à enfreindre la réglementation des transports », prévient Rachid Boudjema. « Nous demandons que l'Urssaf et les organismes sociaux fassent leur travail, que des missions contre le travail illégal s'organisent. » L'Urssaf est sous la tutelle des ministères des Affaires sociales et des Finances. « Cela relève donc d'une décision politique... », commente l'avocat Fabien Masson. Pour l'heure, les conséquences potentielles de la décision de la Cour de cassation n'ont pas l'air d'inquiéter Uber. « Des décisions de justice ont déjà conduit à requalifier des chauffeurs de taxi en salariés de la société Taxi G7 notamment sans

que cela n'entraîne un mouvement massif de requalification », relativise le porte-parole de l'entreprise. Par ailleurs, cet arrêt ne tranche pas les conséquences financières et Uber réclamera « toute somme [lui] étant potentiellement due » au titre de l'écart entre le revenu perçu par son prestataire et ce qu'il aurait eu s'il avait été salarié. Rappelons qu'Uber a les reins très solides. Ce qui n'est pas le cas des petites plateformes françaises qui, elles, peuvent prendre peur. Le récent arrêt de la Cour de cassation fait, selon Grégoire Leclercq, peser sur leurs patrons non seulement « le risque de requalifications massives, mais aussi un risque financier d'arriérés de cotisations sociales à payer et un risque pénal de travail dissimulé⁷ ».

« Le seul atout de cet arrêt est que le législateur s'en empare »

Les plateformes font aujourd'hui partie du paysage. « Heureusement que l'économie de plateforme existe ! », s'exclame Grégoire Leclercq. « Dans le contexte du coronavirus, la seule planche de salut que les maîtres-restaurateurs ont trouvé pour ne pas gaspiller leur stock est de faire appel aux plateformes de livraison », illustre-t-il. Les consommateurs les plébiscitent. Cependant, « on ne peut conserver le flou de protection sociale tel qu'il est aujourd'hui, ce n'est pas aux indépendants de la payer. » Du côté d'Uber, on botte en touche et on affirme vouloir « donner aux chauffeurs encore plus de contrôle sur la façon dont ils utilisent l'application. Nous continuerons à les écouter et à apporter de nouvelles améliorations. » La solution n'est pas là. « [Uber] considèr[e] que c'est à la France de s'adapter à [son] modèle, et pas le contraire », rappelle l'avocat Fabien Masson... Pour Grégoire Leclercq, « le seul atout de cet arrêt est que le législateur s'en empare ; il faut aller au Parlement et construire dans la loi un dispositif de protection sociale mieux réparti entre donneurs d'ordres et travailleurs. » Le législateur doit jouer son rôle ; en entendant tous les acteurs, et pour-quoi pas, enfin, de façon plus attentive – comme y invite la décision de la Cour de cassation du 4 mars – ceux qui respectent la loi ?

1. Chambre Sociale. 20 oct. 2015, n°14-16.178 ; Soc. 17 mars 2016, n°14-29.219.
2. Fédération nationale des artisans du taxi.
3. Union nationale des taxis.
4. Depuis le 1^{er} janvier 2018 (loi Grandguillaume), les chauffeurs de VTC sont soumis aux mêmes obligations que les chauffeurs de taxi (carte professionnelle délivrée à la suite d'un examen d'entrée organisé au sein des CMA).
5. En devant « rentabiliser » une voiture louée pour un an, en signant des contrats peu clairs...
6. LOM, fin 2019.
7. Passible de 45 K€ d'amende et trois ans de prison.

Pour lire l'interview complète de Maître Fabien Masson, flashez ce QR-Code :



Retrouvez leur portrait sur www.lemondedesartisans.fr +

Le 4 mars, dans les locaux de CMA France, l'Artisanat a récompensé les premières lauréates d'un concours national 100 % féminin: Mylène Potier, maréchal-ferrant (Oise), a ainsi été élue « Madame Artisanat », Lore Camillo, potière (Tarn), « Madame Engagée », et Caroline Perherin, apprentie en maintenance des véhicules automobiles (Seine-Saint-Denis), « Mademoiselle Artisanat ». Leur personnalité et leur parcours prouvent à quel point les femmes contribuent à enrichir le secteur artisanal et à dynamiser l'économie de proximité.



J.-B. CHAUVIN

Brelan de dames



B.

La crème de la crème

En décembre dernier, RMC avec WorldSkills et le show Brunet/Neumann lançaient la 2^e édition du concours national des « Meilleurs Artisans de France ». Le 6 mars, les 56 artisans, sélectionnés parmi 400 candidatures, se sont affrontés lors de la finale, au Paris Event Center. Au terme de huit heures d'épreuves, les vainqueurs, répartis dans les sept métiers en compétition (carreleur, coiffeur, charpentier, mécanicien auto, boucher, peintre et plombier), se sont partagé plus de 20 000 € de gain.



WORLDSKILLS

7 jours pour se dépasser

Encadrés par leurs coaches et experts, les 33 jeunes compétiteurs de l'Équipe de France des métiers ont vécu une intense session de préparations physiques et mentales à Bugeat, en Corrèze, début mars. Un programme d'entraînement ciblé, alternant modules de renforcement mental et d'exercice physique. Objectifs: consolider l'esprit d'équipe, travailler sur la confiance et la concentration, pour viser le podium aux Euroskills, qui se tiendront à Graz (Autriche) du 6 au 10 janvier 2021 (initialement prévus en septembre 2020).

Chef de file



UNEC

L'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec) a annoncé début mai que c'est à Christophe Doré, premier vice-président depuis 2014, qu'incombe la mission de remplacer Bernard Stalter, « malgré les conditions douloureuses de ce changement de présidence ». En effet, celui qui présidait jusqu'alors la fédération des coiffeurs est décédé des suites du coronavirus le 13 avril dernier. Chevalier de l'Ordre du mérite, Christophe Doré est par ailleurs président de la CMA de Seine-Maritime depuis 2016.

IL PREND SOIN DES VOITURES ET DE LA PLANÈTE EN MÊME TEMPS

Relever le défi de l'écologie



Pour nettoyer les véhicules ou réparer les bosses de leurs carrosseries, Fabrice Kiéné, installé dans le Gers, respecte une démarche écologique récompensée en 2019 par l'attribution du label Éco-Défis.

Sylvain Villaume

Carrossier de formation, passé par les usines Peugeot de Sochaux (il est originaire de Montbéliard), puis par les métiers du transport, Fabrice Kiéné a de tout temps été sensible à la préparation des véhicules et à l'intérêt de les maintenir en parfait état de propreté. En 2017, quelques mois après un déménagement dans le Gers motivé par des raisons familiales, il décide de créer son entreprise, spécialisée dans l'esthétique automobile : nettoyage des véhicules, mais aussi entretien et réparation des carrosseries. En assignant à son activité une prévention qu'on n'associe pas automatiquement au domaine de la voiture : l'écologie. « Une nécessité, résume-t-il, qui doit tous nous inci-

ter à limiter notre impact sur la planète. » Soigner une carrosserie sans projeter de solvants ? Réparer des phares ou des jantes plutôt que les remplacer afin d'éviter la production de déchets ? Laver un véhicule quasiment sans eau ? C'est ce à quoi s'attelle *Spirit of Detailing* – un nom qui, il y a quelques mois, a remplacé celui d'Esthetik Car, pour plus d'originalité. Ainsi, Fabrice Kiéné pratique-t-il le débosselage sans peinture et le polissage sans produits toxiques.

Bichonnage raisonné

Mais le plus éloquent pour les automobilistes reste l'exemple du lavage, un geste familier pour beaucoup : « Le passage au rouleau, agressif pour la carrosserie, représente

entre 150 et 200 litres d'eau, plus des micro-rayures. Le nettoyage haute pression, c'est 250 voire 300 litres. Au jet d'eau, chez soi, c'est 400 litres ! Et tout cela, rarement avec des produits à pH neutre... » Sa technique à lui permet de ne recourir qu'à un litre d'eau par lavage, quelques huiles essentielles et des brosses en micro-fibres qui évitent les rayures. Afin de limiter ses déplacements et de toucher davantage de particuliers parfois réticents à ouvrir les portes de leur garage, Fabrice Kiéné vient d'installer un centre de lavage à Lectoure, entre Auch et Agen. « La demande est forte », indique-t-il. Et l'époque devrait inciter les automobilistes à bichonner leur véhicule de manière raisonnée.

▼ Fabrice Kiéné (au centre) lors de la remise du label Éco-Défis, aux côtés de Guy Sorbadère (à gauche), président de la CMA32.

sites.google.com/view/spiritofdetailing/accueil - Spirit Of Detailing

LAURÉAT ÉCO-DÉFIS

En 2019, l'entrepreneur à qui Fabrice Kiéné fait appel pour la réalisation de ses outils de communication le met en rapport avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers, persuadé que ce client vertueux doit pouvoir prétendre au label Éco-Défis ! Et, en effet, l'opération n'a été pour lui qu'une simple formalité. « Je remplissais déjà toutes les cases, sauf celle de la réduction de la consommation d'eau puisque je n'en utilisais déjà presque pas ! » Les Éco-Défis valorisent les artisans et les commerçants qui agissent en faveur de l'environnement, en répondant à plusieurs critères variant selon les situations et les territoires. L'opération associe de nombreux partenaires (collectivités locales, agence de l'environnement) autour des CMA.

CONTACTEZ VOTRE CMA pour savoir si ce dispositif existe dans votre département : annuairecma.artisanat.fr





BIEN DANS SA BULLE

Créer sa franchise

En 2005, Marie Taupin crée Bulle de Bien-être pour proposer les services d'un institut de beauté au cœur de son village. Le développement est tel qu'elle transforme dix ans plus tard le concept en franchise. Aujourd'hui, elle partage son quotidien entre ses quatre entreprises et trois franchises. Isabelle Flayeux

Portée par une envie d'indépendance depuis l'enfance, Marie Taupin ouvre fin 2005 à Petit-Mars (Loire-Atlantique) son premier institut de beauté baptisé Bulle de Bien-être. Une implantation géographique qui ne doit rien au hasard : « *Mon souhait était d'apporter dans cette commune rurale de 3 500 habitants dont je suis origi-*

naire un service identique à ceux qui existent dans les grandes villes. » L'initiative séduit la clientèle locale à tel point que la jeune esthéticienne de 25 ans double la surface d'accueil très rapidement et embauche quatre personnes avant d'installer trois ans plus tard une deuxième boutique dans une galerie commerciale à six kilomètres de là. Tenue et linge colorés, animations commerciales ciblées, soins adaptés et marques renommées : le concept Bulle de Bien-être est né !

Un contexte favorable

Au fil des ans, Marie Taupin vend des instituts, en ouvre de nouveaux. Alors qu'elle gère quatre adresses sur trois départements, elle prend du recul et réfléchit à la création d'une franchise. « *L'idée m'est venue quand une ancienne collègue m'a demandé*

des conseils pour se mettre à son compte. Elle a été la première franchisée en 2016. » Aujourd'hui, Marie Taupin compte un réseau de trois franchises. Elle a troqué sa tenue d'esthéticienne contre celle de gestionnaire multicasquettes et préfère parler de partenariat tant elle entretient un contact privilégié avec ses franchisées. « *Je les accompagne tout au long du montage de projet et au quotidien avec l'aide d'une formatrice. J'interviens en support et j'ai créé un groupe WhatsApp pour faciliter les échanges entre instituts. Je donne la priorité à mes employées à qui je cède les fonds de commerce à petits prix de manière à ce que les banques les suivent plus facilement. Je leur laisse aussi apporter leur touche personnelle en matière de décoration et de choix de produits de beauté.* »



▲ Estelle, première franchisée Bulle de Bien-être, devant son institut.

www.bulle-de-bien-etre.com - [f bulledebienetre1](#) - [@institutbulledebienetre](#) +

LA FRANCHISE EN PRATIQUE

« *Créer une franchise est accessible à tous. Avant de se lancer, il faut multiplier ses points de vente sur différents secteurs géographiques pour tester le concept. Ensuite, je conseille de trouver le bon interlocuteur, une sorte de parrain qui a déjà franchisé le pas avec succès. Puis un avocat spécialisé qui oriente et rédige le document d'information précontractuel (DIP), préalable à l'établissement du contrat de franchise. Chez Bulle de Bien-être, la durée du contrat est fixée à cinq ans, le droit d'entrée s'élève à 7 000 € HT et la redevance d'exploitation fixe et mensuelle est de 250 €. Je ne demande aucune redevance sur le chiffre d'affaires. Les outils de communication et d'aide à la vente sont mutualisés, des animations commerciales ciblées sont organisées. Les franchisées bénéficient de formations aux protocoles de soin et aux techniques de vente.* »



LES ÉCHOS LE PARISIEN



L'EXPERT
Emmanuel Hennequin,
juriste consultant

SANS RATURE NI BAVURE

Bien rédiger ses factures

La facture clôt le processus enclenché à partir du devis (voir page 19 du *Monde des artisans* n° 134) et atteste de la dette d'un client envers un fournisseur. Plus votre devis aura été clair, détaillé et transparent, et plus votre facture sera aisée à faire. En voici les grandes lignes. *Sophie de Courtivron*

1 Facture or not facture ?

Entre professionnels, la facture est obligatoire. En B to C, elle peut être optionnelle, avec certains seuils à connaître ; « *une note doit être délivrée pour une prestation de service de plus de 25 € TTC* », illustre Emmanuel Hennequin, juriste consultant chez Éco SAVE (Haute-Vienne) et formateur. « *Le simple fait que le consommateur la demande la rend obligatoire.* » Elle l'est aussi en cas de vente à distance.

2 Les mentions obligatoires

- La date d'émission (à partir de laquelle le délai de paiement, s'il existe, court).
- Un numéro de facture (attention, les demandes d'acomptes se facturent aussi).
- La date de la livraison ou de la fin d'exécution d'une prestation de service.
- Si un devis ou un bon de commande a été établi auparavant, mettez son numéro.
- L'adresse de facturation.
- Les éléments d'identification de l'acheteur et du vendeur/prestataire (nom, numéros de RM, SIREN, de TVA intracommunautaire...).
- Une description de ce que l'on fait payer. « *Si le devis émis était très détaillé, on peut se limiter à rappeler sa référence, sinon on reprend le texte du devis.* »
- Dans la composition du prix, faites figurer les prix unitaires HT, les taux de TVA (avec récapitulatif final). En bas, mettez la somme totale HT et TTC et n'oubliez pas l'unité monétaire ! « *Indiquez les éventuels prix supplémentaires (frais de transport par exemple). Si le prix bénéficie d'une réduction dont les modalités ont été convenues avant, il faut la rappeler et la mettre en déduction.* »

3 Particularités entre professionnels

- Le délai de paiement (jour, mois, année). « *Il peut y avoir un délai maximum obligatoire* », rappelle Emmanuel Hennequin.
- L'indemnité forfaitaire de 40 €. Réglementée, elle vous donne le droit d'exiger cette somme par facture payée en retard après expiration du délai de paiement. Un paiement partiel correspond à un non-paiement et ouvre droit à réclamation du paiement de l'indemnité.
- Le taux des pénalités de retard¹. Un mauvais payeur est censé intégrer à son paiement les pénalités de retard. L'artisan doit informer ses clients sur le taux mis en œuvre, et le cas échéant réfléchir à l'opportunité de réclamer ces pénalités face à un client retardataire.
- L'escompte² éventuel. Si vous ne pratiquez pas d'escompte, écrivez-le aussi car « *il ne faut pas que l'acheteur puisse en espérer un. Mettez alors : « Escompte : néant ».* »

4 Erreurs et défaillances

« *Une facture n'est pas contestable si elle correspond à ce qui est écrit sur le devis signé. Mais s'il y a une erreur, la facture doit être refaite. Une même facture ne peut pas être rééditée plusieurs fois avec un montant différent ; pour une raison de transparence comptable, il faut donc faire une facture qui la remplace, avec un autre numéro. Toute défaillance quant à l'obligation de facturation entre professionnels donne lieu à une amende administrative (jusqu'à 75 K€ si le vendeur est une personne physique ; 375 K€ si c'est une personne morale)* », note Emmanuel Hennequin.

1. « Le taux oscille entre trois fois le taux d'intérêt légal en cours pour la période concernée et 10 points au-dessus du REFI (taux directeur de la BCE) ; aujourd'hui il est à 0, cela donne donc un taux de pénalité de retard maximum de 10 % », précise Emmanuel Hennequin.

2. Remise commerciale sur une somme quand elle est payée comptant ou avant l'échéance. « Cela permet de fluidifier la trésorerie. Si votre taux de marge est autour de 3 %, ne faites pas un taux d'escompte à 2,5 % ! Si votre taux de marge est de plusieurs dizaines de points, un escompte de 2 à 4,5 % pourrait se concevoir », suggère Emmanuel Hennequin.



LA BOTTE GARDIANE - FAMILLE AGULHON

Authenticité & modernité : les deux font la paire

Depuis 1958, La Botte Gardiane perpétue un savoir-faire unique et de qualité. Actuellement en plein essor, l'entreprise gardoise n'a pas hésité à développer sa gamme de produits et son service client, à s'ouvrir à de nouveaux marchés et à renforcer sa communication. *Isabelle Flayeux*

La Botte Gardiane fait partie des rares entreprises françaises qui fabrique l'intégralité de ses produits de A à Z dans son atelier d'Aigues-Vives (30). Labellisée Entreprise du patrimoine vivant (EPV) en 2007, elle perpétue un savoir-faire artisanal d'excellence apparu en 1958. Prenant la succession de son père qui l'avait achetée en 1995 suite à un dépôt de bilan, Antoine Agulhon reprend l'affaire en 2002 avant d'être rejoint par Julien et Fanny, ses frère et sœur. Complémentaire et dynamique, la fratrie poursuit l'aventure de l'enseigne réputée pour son authenticité et sa

recherche permanente de la satisfaction client. La recette de leur succès ? « *Plusieurs petites rivières font la grosse rivière qu'est la Botte Gardiane et nous devons être performants un peu partout.* »

Une double évolution

Stable depuis cinq ans, le chiffre d'affaires de l'entreprise gardoise (1,26 M € au 31 mars 2019) a progressé suite à la mise en place d'une nouvelle stratégie commerciale dans les années 2010. « *Nous participions à différents*

50 %

des ventes de La Botte Gardiane sont réalisées en boutiques.

1,26 M€

de chiffre d'affaires réalisé au 31 mars 2019.

20 %

de sa production sont exportés vers le Japon, les États-Unis et l'Europe.

Salons et traitions avec des revendeurs. Petit à petit, nous avons pris le parti de travailler plus en interne en privilégiant les ventes sur Internet et en boutiques. Nous avons ouvert notre première boutique en propre à Paris en 2012 », explique Antoine Agulhon. Les deux boutiques parisiennes, ajoutées à celle de Lyon et à l'atelier d'Aigues-Vives, totalisent 50 % des ventes, devant le site marchand qui enregistre 15 %. Le complément est assuré par des revendeurs multimarques en France et à l'étranger. Dans l'air du temps, les repreneurs accordent depuis quelques années davantage d'attention à leur image et mettent en avant leur savoir-faire et leurs spécificités : « Comme il ne s'agit pas d'être uniquement bon en fabrication, nous organisons des visites d'atelier. Une chargée de communication a rejoint l'équipe de 20 salariés et nous sommes très actifs sur les réseaux sociaux et sur notre site marchand, qui évolue régulièrement. Une nouvelle version plus responsive sera mise en ligne cette année. »

Le client est roi

Si la botte camarguaise ne représente aujourd'hui plus que 10 % du CA, elle figure toujours au catalogue à côté de quelque 200 modèles de bottes, bottines, sandales, chaussures, sans compter les variantes possibles. « Notre force est de proposer la personnalisation, aussi bien au niveau de la couleur du cuir, de la texture, que du type de semelle, de la hauteur de talon... L'atelier s'adapte à la demande et à la morphologie du client pour confectionner des chaussures sur mesure. » Après une soixantaine d'opérations manuelles, 12 000 paires pour enfants, femmes et hommes sont ainsi confectionnées chaque année, de la pointure 24 à 49. Des modèles dont les prix varient de 160 à 600 € et pour lesquels La Botte Gardiane



© MAÏTE GALLOW

« La production en circuit court permet à La Botte Gardiane de garder son indépendance. Son ambition : une recherche permanente de la satisfaction client et une authenticité préservée. »

accorde une attention toute particulière à la qualité des matières premières. « Nous garantissons une transparence, aussi bien au niveau des fournisseurs, tous européens, que des substances de tannage. » Au plus près des clients, l'entreprise assure les échanges, les remboursements et le service après-vente.

LA BOTTE GARDIANE

04 66 73 20 85

info@labottegardiane.com

www.labottegardiane.com

▼ De g. à d. : Antoine, Michel (père de la fratrie Agulhon), Julien et Fanny.



© CÉCILE DOMINIS

ILS ONT SU

- Recentrer leurs ventes en interne via les boutiques et le site marchand.
- Diversifier les modèles et étoffer leur gamme de produits.
 - Continuer à se démarquer en proposant du sur-mesure de qualité.
 - Fabriquer sans recourir à aucun sous-traitant.
 - Investir davantage dans la communication et travailler leur image.
 - Préserver leur authenticité et une totale transparence.

Si la réalité virtuelle peut paraître futuriste pour certains, elle est relativement rapide à mettre en œuvre et simple d'utilisation. Moderne et innovante, cette technologie offre de nouvelles expériences utilisateurs aux applications multiples. Outil d'aide à la vente, moyen de se démarquer et de capter l'attention, présentation des savoir-faire, sensibilisation et prévention, l'expérience immersive invite à se projeter dans un lieu ou à la place d'un professionnel à des fins d'information ou de formation.

Isabelle Flayeux

RÉALITÉ VIRTUELLE

UNE NOUVELLE dimension



Rich media

Le terme *rich media* a évolué pour qualifier les contenus à forte interactivité avec l'utilisateur (animation, sons, vidéos, modules e-learning...), selon Interactive Advertising Bureau.



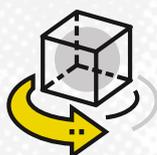
360°

Le casque de réalité virtuelle donne une vision globale, à 360 degrés, d'un univers répliqué en trois dimensions.



+10 %

75 % des entreprises ayant mis en œuvre des technologies immersives constatent des bénéfices opérationnels supérieurs à 10 %, selon une étude menée par Capgemini en 2018.



3D

Trois dimensions ou tridimensionnel ou 3D sont des expressions qui caractérisent l'espace qui nous entoure, tel que perçu par notre vision, en termes de largeur, hauteur et profondeur.



Visiocasque

Le visiocasque ou casque de réalité virtuelle est un dispositif d'affichage qui permet à la personne qui le porte de vivre une expérience sensorielle dans un monde virtuel numérique.

Réalité virtuelle

Jean Segura, spécialiste de l'imagerie de synthèse et des usages du virtuel, la définit comme « l'ensemble des techniques et systèmes qui procurent à l'homme le sentiment de pénétrer dans des univers synthétiques créés sur Internet ».

DAVOODA

LE TÉMOIGNAGE

Depuis près de deux ans, l'OPPBTP, organisme professionnel dédié à la prévention des entreprises du bâtiment et des travaux publics, travaille sur l'intégration de la réalité virtuelle dans ses programmes de formation. « *Les outils sont en cours de développement. Nous nous rapprochons des organisations professionnelles pour nouer des partenariats afin de ne pas avancer seul et d'accélérer nos recherches. L'objectif est de pouvoir généraliser à tous les métiers de la branche* », explique Jean Tarbès, directeur technique adjoint à l'OPPBTP. Si, à terme, la formation initiale et la formation continue pourraient en bénéficier, l'OPPBTP entend mettre l'accent sur le public intérimaire, plus particulièrement touché par la sur-sinistralité. « *Plonger dans une situation la plus réelle possible permet d'appréhender sans risque les conséquences du mauvais geste et, a contrario, d'intégrer avec efficacité les retombées positives des bons gestes. C'est plus parlant que la théorie.* » Les outils de réalité virtuelle viendront en complément des plaquettes et des clips destinés à sensibiliser les nouveaux arrivants sur les dangers majeurs des métiers.

Une expérience vidéo ludique

Engagée dans une action de sensibilisation des collégiens aux 250 métiers de l'artisanat, la CMA d'Eure-et-Loir a recours à plusieurs outils et dispositifs, dont la réalité virtuelle depuis 2018. « *En regardant à travers un casque, les jeunes sont immergés dans l'univers de l'entreprise. Ils voient les gestes des professionnels et les écoutent parler de leur travail* », souligne Valérie Bertin, responsable de l'action Artisanat City-Tour à la CMA 28. Chaque film dure environ cinq minutes, deux nouvelles vidéos sont tournées tous les deux mois dans des univers différents. « *Les élèves découvrent de façon ludique des métiers accessibles par la voie de l'apprentissage et vers lesquels ils peuvent faire le choix de s'orienter.* » Au-delà de l'immersion à 360 degrés très appréciée des collégiens, les ►►



Jean Tarbès

Directeur technique adjoint
OPPBTP

« **L'OPPBTP veut renforcer son offre de formation accueil par des éléments de réalité virtuelle qui sont plus démonstratifs.** »



ATELIER SAINT-VICTOR

ATELIER SAINT-VICTOR

Spécialisé dans la fabrication artisanale d'agencement d'intérieurs, Atelier Saint-Victor a été créé par Jean-Yves Péan en 1999. Précurseur dans le domaine du digital, l'ébéniste a été le premier artisan de France à mettre en ligne un site Internet pour son entreprise avant de se lancer dans un projet totalement innovant. « *En partenariat avec une association locale, mon père a mis au point en 2005 une technologie prototypale d'agencement d'intérieurs en réalité virtuelle, une première mondiale ! Il a fallu attendre 2017, l'apparition et la démocratisation des casques de réalité virtuelle pour pouvoir proposer à nos clients de se projeter dans leurs futurs cuisines, salles de bains, dressings... depuis notre showroom* », souligne Alexis Péan, architecte d'intérieur.

L'UTILISATION SIMPLE D'UNE TECHNOLOGIE COMPLEXE

Un casque, une manette, un espace de 6 m², un logiciel, un simple clic : la formule est simple et les retombées immédiates pour l'entreprise de Mayenne. « *Dès 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 20 %. La publicité et les prix obtenus ont généré davantage de flux dans le magasin. Le nombre de dossiers clients n'est pas plus important, mais nous signons un devis sur deux, contre un sur trois auparavant.* » La réalité virtuelle offre une plongée dans un espace en volume dont l'agencement a été conçu via un logiciel 3D. En se déplaçant grâce à la manette ou en marchant, le client vérifie le choix des matériaux, la hauteur du plan de travail, la couleur d'un meuble... valide le projet ou demande un éventuel réajustement. L'outil de l'entreprise évolue régulièrement dans la prise en main faisant ainsi progresser les façons de se déplacer. Il sera bientôt possible d'ouvrir les meubles et de chausser un nouveau modèle de casque sans fil pour davantage de confort.

« La réalité virtuelle est une évolution des techniques de représentation d'un monde en trois dimensions. La réalité augmentée, elle, enrichit le réel avec des éléments virtuels, [...] des informations en surimpression, jusqu'à des objets 3D imaginaires qui viennent s'intégrer dans une pièce. »

Source : www.futura-sciences.com

INFO EN +

►► dispositifs de réalité virtuelle offrent l'avantage d'éviter les déplacements en entreprises, parfois impossibles et souvent complexes à mettre en œuvre.

Un lien entre le physique et le virtuel

Une association de commerçants de Paris 15^e a eu l'idée novatrice de présenter l'offre de ses adhérents par le biais de visites virtuelles. L'intérieur et l'extérieur d'une quarantaine de boutiques du quartier sont visibles sur le site Internet de l'Association Village Saint-Charles depuis 2019. Des vidéos parfois reprises en ligne par les différentes enseignes pour se démarquer et susciter l'envie de découvrir réellement les lieux. « *Avant de venir physiquement, le client voit à quoi s'attendre, il découvre l'atmosphère en entrant dans le magasin sans y être,*

confie Renaud Lemoine, président de l'Association Village Saint-Charles. *Ce tour des commerces modernise un peu nos points de vente et offre au moins la possibilité, aux clients des magasins qui ne proposent pas encore de la vente en ligne, de préparer leur venue du mieux possible.* »

Une solution simple et rapide qui nécessite moins d'une heure de prise de vue et débouche sur une mise en ligne quasi immédiate.

OPPBTP. Jean Tarbès, directeur technique adjoint
Tél. : 01 46 09 27 00
www.oppbtp.com

CMA28. Valérie Bertin, directrice Moyens généraux et relation clients
valerie.bertin@cma-28.fr
www.cma28.fr

ASSOCIATION SAINT-CHARLES. Renaud Lemoine, président
www.villagesaintcharles.com



Une plongée inédite dans le passé

Spécialisée dans la valorisation du patrimoine grâce aux nouvelles technologies, la start-up parisienne Histoires produit des solutions de visite augmentée sur une tablette tactile baptisée l'HistoPad. Le système innovant, facile d'accès et accessible au plus grand nombre est basé sur un principe simple : offrir une expérience immersive de visite de musées et de sites patrimoniaux via la réalité augmentée, les reconstitutions historiques 3D, l'interactivité et le rich media (média interactif). Domaine national de Chambord, Palais des Papes d'Avignon, Palais de la Conciergerie... les réalisations pour voyager à travers l'Histoire sont nombreuses. histover.com



PRENDRE DE LA HAUTEUR

Avoir la sensation d'être dans la peau d'un technicien en pleine intervention sur le toit d'une maison... C'est l'expérience insolite proposée par Technitoit, numéro un français de la rénovation de l'habitat (toiture, façade, isolation, énergie solaire) par sa couverture géographique. « *En voyant fleurir la réalité virtuelle dans d'autres secteurs d'activité que le nôtre, nous avons décidé d'innover et de filmer en conditions réelles le métier de couvreur poseur applicateur* », souligne Thomas Négrier, responsable des relations presse de l'entreprise angevine. Sur plus d'une dizaine de chantiers en cours dans différentes régions, les techniciens ont été équipés de caméra à 360 degrés. Objectif : filmer les gestes et le savoir-faire de professionnels en intervention sur des toits en ardoise ou couverts de tuiles. Simple outil d'animation et de communication présenté sur les foires, Salons et dans les galeries commerciales au départ, le dispositif immersif s'est rapidement transformé en outil commercial. « *La réalité virtuelle a permis de concrétiser certaines ventes. Grâce au casque, les prospects ont découvert nos métiers en se mettant à la place d'un technicien et compris que monter sur un toit, nettoyer, appliquer un hydrofuge... est loin d'être simple et sans danger. À terme, les films aideront aussi les professionnels en formation à mieux appréhender les bons gestes à adopter.* »

www.technitoit.com
f @ Technitoit

ANITA BOCQUIER - CORDERIE ARTISANALE BOCQUIER

PREMIÈRE DE CORDÉE

**Coiffeuse salariée,
Anita Bocquier
est tombée sous
le charme d'un vieux
métier menacé
de disparition :
la corderie artisanale.
Huit ans plus tard,
l'atelier qu'elle a repris
prospère et la jeune
quinquagénaire
se félicite de son
changement de vie.**
Sylvain Villaume



Il lui arrive d'effectuer des tresses avec des cordes destinées à la décoration. « *Mais la comparaison s'arrête là* », tranche Anita Bocquier, cordelière en Dordogne depuis huit ans, auparavant coiffeuse salariée en Vendée. Passer d'un métier à l'autre ne dessinait rien d'une continuité et tout d'un changement radical, « *de région, de métier et de statut* ». Elle a repris l'atelier de corderie de Thiviers en 2012, sur un coup de cœur et par le fruit d'un enchaînement assez improbable...

Le hasard : au journal télévisé de Jean-Pierre Pernaut, elle tombe sur un reportage consacré à l'activité alors exercée par Bernard Maneix, qui redoute de ne pas trouver de successeur, laissant planer la possibilité d'une extinction au profit de la fabrication industrielle. Son mari, fonctionnaire territorial, vient justement de rentrer de Thiviers, où il a passé un an. « *Je lui dis, en rigolant : on peut repartir là-bas, je reprendrai la corderie !* » La coïncidence : 6 mois plus tard, le conseil départemental de la Dordogne propose un poste à son conjoint. L'opportunité : Anita Bocquier rend visite à Bernard Maneix, qui lui apprend n'avoir toujours pas de repreneur. C'est parti : quelques jours d'observation lui laissent à penser que ce métier peut lui plaire, Anita monte un dossier avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Dordogne, frappe à la porte

des banques, cherche une formation, qu'elle ne trouve pas, et pour cause : « *Il n'y a plus de formateur pour la corderie artisanale ! Alors, je quitte le salon de coiffure en Vendée fin décembre 2011 et, le 2 janvier 2012, je suis chez Bernard Maneix, qui me forme gentiment !* ».

Aujourd'hui, à 51 ans, Anita Bocquier est heureuse de son choix. Elle maîtrise l'art de l'épissure (la réalisation des nœuds pour consolider le cordage), fabrique cordes, longues, sangles, licols, câbles, de toutes longueurs et de tous diamètres, « *à la demande* ». Elle fréquente les manifestations agricoles, « *une trentaine par an, du Pays Basque à la Bretagne* », a élargi le cercle de la clientèle composée non seulement d'agriculteurs mais aussi de centres équestres, de chasseurs, de fabricants de cercueils (pour les poignées !), de décorateurs d'intérieur... Son chiffre d'affaires est en progression constante.

corderie-bocquier.fr +

CONSEILS DE PRO

« **Il faut bien sûr y croire et ne pas compter ses heures mais, surtout, il faut être bien entouré. Le soutien de mon mari a été déterminant.** »

PASSEUSE À SON TOUR

Afin de répondre au développement de son activité, Anita Bocquier a récemment recruté une salariée. Pour la trouver, elle a fait appel à Cap Emploi 24, organisme spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi. « *J'y tenais, dit-elle, pour des raisons personnelles.* » C'est ainsi que Patricia, victime d'un accident de la vie ayant réduit ses capacités de déplacement, s'est présentée à elle. « *Je l'ai formée, toute heureuse à mon tour de transmettre ce métier. Et je l'ai embauchée, à mi-temps ! Je m'occupe plus de la fabrication, et elle des finitions.* » Pour montrer son travail, Anita Bocquier organise régulièrement des visites de son atelier. « *J'espère qu'un jour, quelqu'un aura comme moi envie de reprendre cette affaire* », souffle celle qui, avant de tomber sur le reportage au JT, ne savait pas comment on fabriquait des cordes : « *Je ne me posais même pas la question...* »



KATHIA ET VALÉRY VALETTE - AU FOURNIL DE SAINT-GEORGES

SE DÉMARQUER POUR PROSPÉRER



Malgré des conditions de reprise exceptionnelles, Kathia et Valéry Valette ont plus que réussi leur pari. Récompensés fin 2019 par le Trophée de l'artisanat « Jeune Entreprise » délivré par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime, ils continuent à se développer en privilégiant innovation et circuit court.

Isabelle Flayeux

À la recherche d'une boulangerie-pâtisserie à reprendre depuis quelques mois, Kathia et Valéry Valette s'intéressent début 2016 à une annonce parue suite à un décès, dans un groupe Facebook dédié aux entreprises à vendre. « *Nous avons échangé avec la fille de l'ancien propriétaire avant de visiter. Les locaux, l'emplacement, le village, les alentours... Le coup de cœur a été immédiat* », souligne avec enthousiasme Valéry Valette. Le temps d'engager les démarches nécessaires et d'effectuer quelques travaux, le couple est pour ainsi dire prêt, cinq mois plus tard, à prendre les commandes de la boulangerie-pâtisserie Au fournil de Saint-Georges, au cœur de la station balnéaire de Saint-Georges-de-Didonne (17).

Chercher à se différencier

Avant de se lancer dans la production, Valéry Valette, dans le métier depuis une vingtaine d'années, entame avec son épouse un tour d'horizon des offres alentour. « *Nous sommes allés à la rencontre de nos confrères pour découvrir ce qu'ils proposaient à la vente et en tirer des enseignements. L'idée était de ne pas faire comme les autres, de vendre un pain de tradition que personne ne produisait dans les environs.* » Pétrissage,

façonnage, cuisson...

Durant trois jours, le professionnel répète ensuite inlassablement les mêmes gestes, mélange les différentes farines et met en application son



PHOTOS: © AU FOURNIL DE SAINT-GEORGES

savoir-faire à chaque étape de la fabrication. « *Je voulais optimiser au mieux la marchandise et trouver la meilleure des recettes. Au lieu d'être jetés, tous les essais ont été donnés. Nous avons distribué le pain gratuitement dans la ville, aux restaurants et aux collectivités. Agréablement surpris, les passants pouvaient se servir dans les panières disposées devant la vitrine.* »

Une innovation permanente

Une fois satisfait du résultat, l'artisan ouvre ses portes à une clientèle immédiatement au rendez-vous. Il décline son pain en plusieurs gammes (campagne, aux algues, aux graines...) et développe une offre complète en pâtisserie fine, cakes et gâteaux de voyage. Pour continuer à se démarquer et renouveler son offre, Valéry Valette est dans une démarche constante d'innovation et privilégie les circuits courts. « *J'adore créer, je n'ai pas de limite, je cherche, je teste... et je m'attache à faire un effort sur le prix. Un pain qui pèse 300 grammes est vendu chez nous sur une base d'un euro.* » Entièrement rénové fin 2019, Au fournil de Saint-Georges compte onze employés, dont deux apprentis, et propose désormais des glaces artisanales.

CONSEILS DE PRO

« **Il faut se battre pour aller chercher le client, surtout après une reprise. Je cherche, j'innove, je renouvelle mon offre régulièrement et je travaille avec les producteurs locaux.** »



CORONAVIRUS

Se relever plus fort

Une activité bouleversée, confinée ou stoppée net, poursuivie malgré tout, différemment, avec les moyens du bord. Les TPE artisanales ont fait preuve d'une formidable adaptabilité durant cette crise tant sanitaire qu'économique. Adaptation de leurs savoir-faire, de leurs ressources ou des leviers à activer pour survivre. Voici quelques outils pour rebondir, en pleine incertitude, après cette période sans précédent. Des outils extérieurs, intérieurs (car vous êtes la clé de tout), et prospectifs pour garder confiance. Une évidence: vous n'avez pas cessé d'être proches des gens, ils s'en souviendront. *Sophie de Courtivron*

Avertissement: Ce dossier a été rédigé mi-mai. La situation évoluant au jour le jour, il se peut que certains des dispositifs d'aide évoqués aient changé. Consultez: www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions



Les CMA au COMBAT

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) se sont mobilisées comme jamais pour aider les artisans pendant le confinement et continuent de se battre pour faire valoir leurs particularités, et donc leurs droits, auprès du Gouvernement.

En plus d'être un relais en temps réel des divers dispositifs nationaux et locaux destinés à vous soutenir, les CMA ont aussi mis en place leurs propres actions pour défendre vos intérêts.

Auprès des ressortissants. « Avec un million de contacts entre mi-mars et début mai, nous pouvons dire que le lien tissé avec les ressortissants a été plus fort que jamais », témoigne une chargée de mission de CMA France. Un numéro d'appel et un mail de contact spéciaux ont en effet été instaurés au niveau national. Nous observons la même mobilisation proactive sur le terrain. Chaque chambre avait ses référents « de crise ». La troisième version d'une vaste enquête nationale est en ligne depuis le 11 mai; elle permet à CMA France de « connaître en direct le pouls de l'artisanat en France et de réajuster les problématiques de [ses] travaux ». Pour mieux vous défendre.

Auprès du Gouvernement. Chômage partiel pris en charge à 100 % par l'État, création du fonds de solidarité et élargissement de ses conditions d'accès, etc. Toutes les aides dont vous pouvez bénéficier ont été demandées et obtenues grâce à la mobilisation des chambres consulaires et organisations d'employeurs. « L'artisanat, c'est l'économie post-Covid en soi », poursuit la chargée de mission. CMA France a ainsi mis sur pied un plan de relance contenant 18 propositions pour les artisans, comme la création d'un dispositif de rééchelonnement et d'amortissement des dettes ou la défiscalisation des heures supplémentaires nécessaires au redémarrage de l'activité.

Construire demain. La sortie du coma du confinement ne s'improvise pas. Sur le terrain, les chambres sont « au taquet ». À la CMA de la Haute-Vienne, un accompagnement spécifique « rebond » a été mis en place avec la Région. Elle cultive aussi le lien tissé depuis des années avec le tribunal de commerce. « Des audiences ont eu lieu pendant le confinement, à huis clos; les dossiers ont cependant été renvoyés au maximum pour ne pas pénaliser les entreprises », évoque Nicolas Alrivie, chargé de développement économique. « L'humain est et restera primordial, pour eux comme pour nous », rassure-t-il. Pour garder le lien avec les créateurs d'entreprise, la CMA Essonne a lancé « deux webinaires dont un sur le financement des besoins



Éveline Bakker

« Je contacte toujours mon conseiller CMA »

« J'ai tout arrêté le 17 mars, j'étais déjà en situation de retards de paiement de mes fournisseurs », confie Éveline Bakker, qui tient la pizzeria Le Jardin du Palatin (Haute-Vienne). « Je contacte toujours mon conseiller CMA en cas de besoin. J'ai demandé à bénéficier du fonds de solidarité, d'une intervention du fonds d'action sociale de la SSI et d'un prêt garanti par l'État (PGE). » Ne pouvant rester les bras ballants, Éveline reprend mi-avril. Elle revoit son mode d'action: carte et horaires réduits, pizzas à emporter... La période est riche d'enseignements. « Ouvrir pour une ou deux pizzas le soir ne vaut pas le coup, il faut faire des promotions et animations les week-ends et périodes creuses. J'ai aussi redynamisé le côté très local de mes produits. » Si l'avenir est flou, une certitude: « Les clients me renvoient des signaux très positifs ».

avec la CCI et Initiative Essonne; nous sommes aussi en train de construire avec le CIP² un dispositif qui permettra de résoudre les difficultés à venir », mentionne Virginie Simard, directrice du développement économique. « Une personne qui va se dire qu'elle va repartir « comme avant » se trompe », pointe Olivier Torrès (lire encadré ci-dessous). Votre CMA l'anticipe au mieux.

1. www.artisanat.fr > Enquête.

2. Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises.



2 QUESTIONS À...

Olivier Torrès

Professeur en management et économie des PME à l'Université de Montpellier, fondateur d'Amarok.

Cette crise sanitaire peut-elle changer le regard du Gouvernement sur l'Artisanat ?

Les mesures de soutien (fonds de solidarité...) montrent que le Gouvernement prend en compte les travailleurs non salariés (TNS). Cette crise révèle de plus le rôle fondamental des corps intermédiaires. Cela fait douze ans que les gouvernements successifs réduisent les moyens des réseaux consulaires; or l'État/la Direccte a contacté les chambres pour qu'elles se substituent à lui. Je tiens à saluer le rôle des CMA et de CMA France, acteurs de terrain dotés de l'intelligence pratique.

Quel parti les TPME artisanales peuvent-elles tirer de la crise ?

À côté des 42 ordonnances de l'État (au 27 avril), l'entrepreneur doit signer son propre décret de la volonté. Notre enquête* montre que la capacité d'adaptation des chefs d'entreprise a augmenté pendant le confinement. Cela aura un impact sur l'entrepreneuriat. C'est lui l'économie réelle, il ne doit pas tout attendre de l'État.

* Enquête de l'Observatoire Amarok et du Labex Entreprendre du 16 au 22 avril 2020 auprès de 1 925 chefs d'entreprise, dont environ 400 artisans.

Des aides en constante ÉVOLUTION

Face à la menace latente de crise économique, le Gouvernement a mis en place différentes mesures pour aider les TPE. Les corps professionnels défendent leurs intérêts et l'État agit, plus ou moins... Les dispositifs évoluent et sont donc à surveiller de près, avec votre conseiller CMA.

« Les aides fournies par le Gouvernement sont quand même d'ampleur, et pour une fois les micro-entreprises n'ont pas été oubliées », salue Nicolas Alrivie, chargé de développement économique à la CMA de la Haute-Vienne.

Le fonds de solidarité. Parmi les aides officielles, le recours au fonds de solidarité est fortement mobilisé par les TPE. « La communication grand public laissait à penser que tout le monde y avait droit, mais il y a des conditions précises. Le montant est calculé en fonction de la perte subie (1500 € maximum), selon des modalités qui ont varié entre mars et avril », explique Nicolas Alrivie. « Le plus avantageux est souvent le calcul sur les douze derniers mois, surtout pour les activités saisonnières. » Un deuxième volet d'aide, ciblant les entreprises menacées de faillite, est venu ensuite (2000 à 5000 € versés par les Régions). « Il y a de nombreux critères, qui là aussi ont été assouplis », précise l'expert de la CMA. Cette aide a notamment été ouverte aux mandataires sociaux salariés présidents de SAS/SASU et élargie aux entreprises créées avant le confinement. Elle a été prolongée en mai. Si certaines données évoluent, il est acté que les contrôles de l'État pourront avoir lieu pendant cinq ans². « Nous attendons de la DGFIP une certaine tolérance concernant les justificatifs », espère Nicolas Alrivie.

Reports ou exonérations, telle est la question.

Le report des cotisations et contributions sociales a été accordé aux entreprises qui en ont besoin. Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, a annoncé le 4 mai l'annulation des charges fiscales et sociales pour les TPE de moins de 10 salariés contraintes à une fermeture administrative (pour les mois de mars, avril et mai). CMA France demande à ce que cette disposition soit élargie « pour toutes les entreprises artisanales fortement impactées », insiste Christian Vabret, président par intérim. Votre CMA vous aidera à formaliser vos demandes d'autres reports (loyer, eau, gaz, électricité...), sachant que les bailleurs de locaux commerciaux ont été appelés à annuler trois mois de loyers pour les TPE qui ont fermé. Le chômage partiel, pris en charge à 84 % par l'État (dans la limite de 4,5 Smic), a vu son taux révisé (c'est-à-dire diminué) au 1^{er} juin, sauf pour les secteurs qui ne peuvent pas opérer par décision administrative. Pensez à activer les nombreuses aides que seul un expert pourra connaître et élaguer pour vous, au cas par cas (aide aux chefs d'entreprise salariés de l'Agirc-Arrco jusqu'à 1500 €, aide du CPSTI RCI Covid-19 directement versée à ceux qui relèvent du RCI, possibilité de débloquer un contrat Madelin de manière anticipée, etc.), et notamment les dispositifs locaux³. Le sujet reste mouvant et complexe; « j'ai vu un secrétaire d'État censé expliquer les choses s'emmêler les pinceaux », se rappelle Nicolas Alrivie.



Emmanuel Goigoux

« Un crédit d'impôt en janvier 2021 »

Emmanuel Goigoux, menuisier depuis cinq ans (Allier), a mis ses quatre salariés au chômage partiel pendant le confinement. « Un choix compliqué à faire, mais les clients ne pouvaient pas nous accueillir ». L'État rembourse 84 % du salaire net « mais sans les heures supplémentaires, sans la prime de panier... Donc en réalité le salaire est plus à 70 % ». Emmanuel a aussi sollicité l'aide du fonds de solidarité. Mais « ce qui serait intelligent, ce serait de remettre un crédit d'impôt en janvier 2021, c'est un gros levier dans notre secteur; tout le monde en sortirait gagnant: les clients, l'économie, l'emploi ».

Aurélien Pion

« La trésorerie va nous sauver »



Aurélien Pion, menuisier (Gironde) et ses sept salariés ne se sont pas arrêtés de travailler pendant le confinement. « Nous avons repoussé ou avancé certains chantiers. Même si j'avais senti le vent tourner et rentré du stock, notre chiffre d'affaires a baissé de 15 % (perte de temps de rapatriement de matériel ou ruptures chez certains grossistes). » L'entrepreneur a discuté avec son comptable des aides auxquelles il pouvait prétendre. « On ignore le taux du PGE après la première année. Si vous ajoutez ceci au report des charges à payer plus tard..., à un moment, on s'enterre! » L'entreprise a pu faire face, seule; « le plus important est d'avoir de la trésorerie, c'est ce qui va nous sauver ».

1. Calcul qui prenait d'abord en compte un mois de référence (mars 2019) puis la moyenne des douze derniers mois.
2. Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020: JO 23 avril 2020, texte n° 15.
3. Prise en charge de 50 % de 2 mois de charges fixes (dans la limite de 2000 €) dans le Grand Sud-Ouest; aide forfaitaire de 1500 € pour les TPE de Bordeaux Métropole (fonds d'urgence)...

POUR ALLER PLUS LOIN :

aides-entreprises.fr
www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions
sos-entreprises-coronavirus.fr
www.expert-comptable-tpe.fr/fil-informations-covid19
www.secu-independants.fr

BANQUES, ASSURANCES : recours... éventuels

Banques et assurances ne sont pas toujours à la hauteur des responsabilités qu'elles sont censées assumer en cas de problème. L'État veille au grain et la solidarité est là, même si, sur le terrain, au cas par cas, il faut parfois batailler.

Instauré pour encourager les banques à soutenir leurs clients, le prêt garanti par l'État (PGE) est un prêt de trésorerie d'un an; son amortissement est différé d'autant.

Les banques et le prêt garanti par l'État, aléatoires. Le montant du PGE, qui peut atteindre jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires HT 2019, a un taux d'intérêt de 0,25 % (garantie) pour les TPE (la première année). Les banques se sont engagées à octroyer les PGE à « prix coûtant » pour chaque année de remboursement (cinq maximum), c'est-à-dire au taux dit de la ressource des banques (variable), ajouté à celui de la garantie. Quel sera-t-il dans un an ? Mystère, donc demandez conseil à votre banque, qui donne son pré-accord. Début mai, Nicolas Dufourcq, le directeur général de la BPI, annonçait que les TPE représentaient 90 % des bénéficiaires des PGE. D'autres sources, plus proches du terrain, le trouvent optimiste. Ce sont aussi « très majoritairement des TPE » qui selon la Médiation du crédit se tournent vers elle. La demande des TPE est forte, elles veulent survivre¹. Bpifrance propose un dispositif complémentaire, les « prêts rebonds » (de 10 à 300 K€), en partenariat avec les Régions, qui en fixent le taux. D'autres prêts existent, consultez votre CMA².

Le soutien des assurances, aléatoire. « La quasi-totalité des contrats couvrant les entreprises (pertes d'exploitation, rupture de la chaîne d'approvisionnement, annulation d'événements, défaut de livraison, etc.) exclut l'événement d'épidémie », peut-on lire sur le site de la Fédération française de l'assurance (FFA). Quelques rares artisans ont cependant pu obtenir quelque chose de leur assureur. Signalons néanmoins que la FFA a contribué à hauteur de 400 millions d'euros au fonds de solidarité destiné aux TPE, PME et indépendants. Ses experts travaillent sur une proposition de régime d'assurance



Philippe Vernet

« Ma priorité, ce sont mes clients »

L'activité « traiteur » de Philippe Vernet, boucher installé à Châteaugay (Puy-de-Dôme) s'est arrêtée complètement (90 % de son CA). « Nous sommes restés ouverts pour ne ruiner ni l'État, ni nous. Nous sommes donc passés de « traiteur assiette » à « traiteur barquette ». J'assure seul les livraisons (150 à 200 barquettes par semaine); je ne demande pas un centime. J'attaque à une heure du matin et finis à 10 heures du soir. Avant, je ne faisais pas de livraisons individuelles... Mais ma priorité, ce sont mes clients. Ils pensent à nous, je pense à eux* ».

L'entreprise a aussi une nouvelle clientèle côté boucherie. « Les gens se sont aperçus que je n'étais pas plus cher que Leclerc, et pour un autre service! À nous de communiquer pour garder cette nouvelle clientèle. »

* Interview réalisée pendant le confinement.

Christophe Maugard

« Pour servir les gens »



Christophe et Valérie Maugard n'ont jamais cessé de faire tourner leur boulangerie, malgré leurs problèmes de santé (lui est diabétique et son épouse a la sclérose en plaques). « Nous avons modifié nos horaires pour nous adapter aux besoins des clients. » L'artisan déplore le silence assourdissant des décideurs politiques envers les professionnels de Rouen, en souffrance depuis 18 mois (Gilets jaunes, etc.). « Pas un coup de fil, un courrier, un SMS! » L'entreprise, qui a perdu 80 % de son CA la première semaine (« remonté » à - 55 % début mai) devrait bénéficier de la part de son assureur d'une participation à la perte d'exploitation. « Nous avons survécu grâce à nos fonds propres. Toutes charges payées, nous avons atteint notre point « zéro », et mis l'argent au bout ». Pourquoi? « Pour servir les gens. »

contre les risques sanitaires majeurs de type Covid-19; ils devront rendre leur copie aux pouvoirs publics avant l'été.

Votre trésorerie, une certitude. Servez-vous de ce contexte exceptionnel pour vous rapprocher de votre comptable et faire régulièrement le point avec lui. Surveillez votre rentabilité et gérez votre fonds de roulement. « Anticipez sur 12 à 18 mois... Faites des hypothèses, selon la vitesse de reprise de l'activité, les remboursements à effectuer (...). Le nerf de la guerre, ce sera la trésorerie », martèle Stéphane Regnier, fondateur de RCA Consulting. Mettez plus que jamais en place des outils et des indicateurs, dès maintenant.

1. Les entreprises placées en sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation (depuis le 1^{er} janvier) peuvent aussi avoir recours au PGE.
2. Prêt d'honneur à 0 % de l'Adie avec un différé de remboursement de plusieurs mois, avance remboursable de la Région Pays de la Loire (fonds territorial Résilience) à destination de ses TPE qui ne bénéficient pas du fonds de solidarité (jusqu'à 10 K€, en fonction du CA)...

SIAGI

Des encours reconfigurés

« Le PGE permet de régler les problèmes à court terme. Nous souhaitons assainir la situation financière des entreprises à moyen terme », pose Karine Desroses, présidente de la Siagi. La société propose ainsi à ses 22000 clients une garantie de prêt de trésorerie simplifiée et attractive associée à un réaménagement de leurs encours auprès des banques. « L'ingénierie financière peut aider les artisans à récupérer de la trésorerie. » Dans le même esprit, la Siagi proposera bientôt aux entrepreneurs un simulateur leur permettant de mieux définir la capacité de remboursement des prêts en cours et nouveaux prêts, à montant d'échéances égal.

www.siagi.com +

Votre MORAL, la clé de tout

Arrêter de travailler a un impact sur votre moral. Donc sur votre capacité à prendre les bonnes décisions. Voici quelques solutions pour prendre du recul et retrouver l'énergie de vous projeter et d'avancer. Contre vents et marées, contre Covid et crise économique...

Une enquête réalisée pendant le confinement¹ montre que le risque de dépôt de bilan impacte davantage la santé du chef d'entreprise que celui de contracter gravement le Covid-19. En plus de l'uppercut de la réalité (perte de chiffre d'affaires), vient un second « coup », insidieux: l'inactivité, qui vient déstabiliser votre mental.

Le travail « empêché ». Alexis Van Haecke, psychologue du travail (Paris), explique que l'inactivité est aussi dangereuse pour le cerveau que le surmenage. « Selon deux psychologues américains², stress et performance sont liés, que l'activité soit importante ou pas. Dans le premier cas, c'est l'épuisement professionnel. Dans l'autre, l'ennui et une qualité de travail dégradée; c'est aussi la situation dite de travail empêché, avec des journées à remplir. ». Cet ennui peut selon lui devenir un empoisonnement. « Les ruminations mentales et incertitudes (combien de temps, que vont faire les clients, etc.) altèrent voire épuisent l'énergie mentale du chef d'entreprise. » Or celui-ci doit justement pouvoir compter sur son mental pour « être le plus lucide possible quant à l'analyse de la situation afin de prendre les meilleures décisions ». Comment sortir de cette impasse ?

« L'évaluation des opportunités est le meilleur antidote pour maintenir un bon état de santé et engager un redémarrage efficace »,

Olivier Torrès

Reculer pour mieux sauter. Voici déjà quelques signaux à surveiller, selon Alexis Van Haecke: « sommeil de mauvaise qualité, remarques de vos proches sur votre humeur, poids qui change, impossibilité à hiérarchiser vos actions... ». Olivier Torrès, professeur en management et économie des PME à l'Université de Montpellier³, observe en outre que le confinement a fait muter les symptômes « habituels » du burn-out en amenant en tête « le sentiment d'impuissance et d'être coincé ». Le soutien social est pour lui « un antidote »; il invite les entrepreneurs à rentrer en contact avec les corps

Une écoute 7/7 jours

Le ministère de l'Économie et des Finances et l'association Apesa* ont mis en place le **0 805 65 505 0** (numéro vert) qui permet aux chefs d'entreprise de bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique 7 jours sur 7 (de 8 à 20 heures). « Dans les pays touchés par le coronavirus, on commence à voir apparaître une augmentation du nombre de suicides, comme lors de toutes les crises », alerte Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes et président d'Apesa. Association qui forme, notamment dans les CMA, des « sentinelles » en mesure d'aiguiller les entrepreneurs en détresse...

* Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë; avec le soutien d'Harmonie Mutuelle, de CMA France et de CCI France.

www.apesa-france.com +

Près de **300 000 entrepreneurs** sont en risque sévère (besoin d'une aide ou d'une intervention extérieure).

Source: Évaluation d'après l'enquête de l'Observatoire Amarok et du Labex Entreprendre effectuée du 16 au 22 avril 2020.

intermédiaires, les syndicats, les associations d'entrepreneurs et les structures d'aides (lire encadré ci-dessus). Pour entretenir son « capital neuronal », Alexis Van Haecke conseille quant à lui de se programmer des temps de silence complet pendant la journée. « Cela reboote le cerveau de façon très efficace. C'est le principe du crawl: un nageur qui ne sait pas respirer ne pourra pas faire dix longueurs. » Ou encore de faire des exercices de cohérence cardiaque « pendant 1 heure voire 1h30 si la journée est ressentie comme très tendue ». L'altérité ou le recul vous permettront ainsi d'appréhender l'issue qui vous échappait; car tout changement appelle de multiples opportunités.

1. Enquête de l'Observatoire Amarok et du Labex Entreprendre effectuée du 16 au 22 avril 2020 auprès de 1 925 chefs d'entreprise, dont environ 400 artisans.
2. R. M. Yerkes et J. D. Dodson.
3. Olivier Torrès est le fondateur de l'Observatoire Amarok, association qui s'intéresse à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés.

SOS ENTREPRENEUR (soutien des entreprises en pré-dépôt de bilan) : www.sos-entrepreneur.org

Interruption... réaction !

« L'association "Les liens du cœur" m'a informé au début du confinement qu'elle manquait de masques », se souvient Bertrand Blonsard, dirigeant d'Arcalie (Gironde), entreprise d'impression numérique et de découpe sur tous supports. « Et nous, nous étions capables de fabriquer des visières de protection. » Ni une ni deux, il achète les matières premières nécessaires. « Nous n'avions plus une seule commande. Nous avons puisé 30 K€ dans notre trésorerie. C'était un pari. » Il élargit l'offre (parois anti-postillons, marquages au sol, etc.), et son initiative est amplement relayée. Arcalie gagne en un mois plus d'une centaine de nouveaux clients. L'entreprise continue depuis d'innover: « séparations pour les bacs des coiffeurs, parois autoportantes pour les restaurateurs... » La gratification suprême n'est pas pour Bertrand un chiffre d'affaires « sauvé », non; « nous allons ressortir grandis de tout ça; nous avons permis à de nombreuses entreprises de reprendre plus sereinement ».



Bertrand Blonsard

Nouvelles attentes... NOUVEAUX DÉFIS!

En presque deux mois d'arrêt, les habitudes de consommation ont changé.

Les artisans pourront tirer parti de la nouvelle appétence des Français pour leur domicile et les circuits courts. À une condition : prendre le virage du numérique.

Les Français ont pris goût au télétravail. « La majorité des salariés qui l'ont testé veulent continuer », observe Pascale Hebel, directrice du pôle Consommation et Entreprise au Crédoc. Un mouvement qui « va entraîner une hausse importante des journées en télétravail après le Covid ».

Déplacement du cercle de vie. Les personnes seront davantage chez elles; la consommation va donc se déplacer à proximité du domicile. En outre, « en presque deux mois, les gens ont vu ce qui ne fonctionnait pas chez eux; on peut donc imaginer le développement de la réparation et d'activités d'intérieur (décoration, équipement du foyer) », évoque Pascale Hebel. À noter que « les gens seront aussi sur place pour recevoir les artisans. » Le recentrage autour du domicile va engendrer de nouvelles pratiques. « Les Français devraient avoir davantage recours aux livraisons (restauration, alimentation, mais aussi coiffure). » Vous ne pouvez pas livrer? Proposez à votre clientèle un « drive » ou du « click & collect » via votre site Internet. Vous ne pouvez en effet plus faire l'impasse du Web et de ses opportunités.

E-commerce et e-services. La bascule vers l'e-commerce semble avoir eu lieu. Selon un baromètre de l'institut Foxintelligence, les personnes nées entre 1940 et 1959 se

Cyril San Nicolas

Une école de pâtisserie en ligne



Cyril San Nicolas, pâtissier depuis 20 ans, a eu jusqu'à 17 salariés et deux affaires. Passionné par la transmission, ce Girondin a vendu son commerce physique pour lancer une école numérique pour amateurs, personnes en reconversion et professionnels. « Nous ne devions pas démarrer aussi rapidement! Nous avons saisi l'opportunité d'avoir beaucoup de personnes à la maison derrière des écrans. » Un pari gagnant, commencé par un groupe Facebook à succès et poursuivi par une plateforme de cours payants (coursdepatisserie.fr). « Nous avons offert beaucoup de cours pendant le confinement. » Le but de l'école est de répondre à chaque besoin de façon ciblée. « J'ai une formule pas chère pour les apprentis qui n'auraient par exemple pas fait de viennoiserie auprès de leur patron; je viens en complément. » Différentes caméras permettent à Cyril de faire ses démonstrations en temps réel. Il est soutenu par la profession au sens large (CMA, professionnels, CFA...), fourmille d'idées, et pense « loin »: il vise la France entière, voire l'international. Le numérique n'a pas de frontières.

Post-confinement, le prix restera le 1^{er} critère d'achat des Français (43 %), mais devra être balancé

avec une production plus locale (32 %) et plus saine et bio (20 %).

Source: Étude consommateur de biens alimentaires « Confinement / Post confinement COVID-19 », Strategy& - PWC, 20 avril 2019.

sont mises massivement aux courses alimentaires en ligne pendant le confinement, alors qu'elles ne le faisaient pas avant. Un phénomène « qui va durer », estime Pascale Hebel. « Nous avons profité de cette pause forcée pour nous créer un compte Whatsapp, revoir complètement notre site web et créer un site de vente en ligne », illustre un artisan, qui s'est aussi rendu compte que les rendez-vous par écrans interposés pouvaient être un atout. « Je peux montrer notre outil de production, ainsi que le showroom ». Internet, c'est non seulement de la vente en plus, mais aussi une communication et une gestion potentiellement dopées. « Une partie de la population peut payer plus cher pour avoir de la réactivité », pointe Pascale Hebel. Et de la qualité.

Circuits courts et proximités plébiscités. De nombreuses enquêtes effectuées pendant le confinement montrent que les gens ont envie de consommer plus responsable/local. La sociologue et ingénieure agronome Catherine Darrot* constate notamment un « raccourcissement des distances parcourues pour s'approvisionner (...) et (...) une réorientation très importante vers des produits plus frais et plus locaux ». Néanmoins, « la question du prix reste essentielle. Les circuits courts ont explosé, mais chez ceux qui ont les moyens », nuance Pascale Hebel. « Les gens en avaient marre de faire la queue devant Leclerc et cela a sauvé mon commerce », confie un artisan traiteur. Pour garder cette nouvelle clientèle, l'artisanat doit continuer à mettre en avant ce qui fait, et a fait lors du confinement, toute sa différence: le lien humain. Mais humanité, qualité et proximité doivent désormais rimer avec connecté.

* Enquête « Manger au temps du coronavirus » mentionnée sur le site CNRS le Journal le 17 avril 2020.

Près de trois quarts des Français aimeraient obtenir plus de jours de télétravail qu'avant la crise

Source: Enquête en ligne de Diffusis France pour Sparkup, du 24 au 29 avril 2020.

UN RATRAPAGE PENDANT TROIS ANS

Le rattrapage de cotisations peut être demandé durant trois années, à compter du 30 juin de l'année qui suit celle au titre de laquelle elles sont dues.

UNE DOUBLE PEINE POUR LES EI

Le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel n'est pas dissocié de son patrimoine personnel. C'est donc la double peine en cas de procédure collective.

UN ÉCHÉANCIER POSSIBLE

Il est possible, pour l'indépendant, de demander un ajustement de l'échéancier en contactant l'Urssaf.

LECTURE RAPIDE

Cotisations RSI : même liquidé, il faut payer !

La fin du régime social des indépendants (RSI), tel qu'on le connaissait avant le 1^{er} janvier 2020, ne rime pas forcément avec suppression des cotisations pour les entrepreneurs mis en liquidation. Les dettes non déclarées à la procédure restent dues. Ainsi, même lorsqu'une entreprise a été liquidée, il faut régler la note... *Laetitia Muller*

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des activités du RSI a été intégralement transféré aux caisses du régime général de Sécurité sociale. Pourtant, les entrepreneurs mis en liquidation judiciaire avant cette suppression se retrouvent aujourd'hui redevables de cotisations non réclamées à l'époque de l'existence du régime spécial.

Une situation étonnante

Interrogé par le Sénat sur cette situation étonnante, le Gouvernement a apporté une réponse ministérielle le 20 février 2020¹, qui n'est sans doute pas celle que les entrepreneurs liquidés attendaient. L'exécutif a ainsi précisé que les dettes enregistrées auprès du RSI restent dues auprès des Urssaf. Ce rattrapage de cotisations peut être demandé durant trois années, à compter du 30 juin de l'année qui suit celle au titre de laquelle elles sont dues².

Ironie du sort, ces situations ne sont pas visées par la « législation covid ». L'article 1 de l'ordonnance du

27 mars 2020, qui adapte les règles relatives aux entreprises en difficultés³, prévoit effectivement que l'appréciation de l'état de cessation des paiements s'effectue, au regard de la situation de l'entreprise... au 12 mars 2020. Les entrepreneurs liquidés en 2019 doivent donc payer leur reliquat de RSI.

Les entrepreneurs individuels visés

Les travailleurs indépendants gérants de sociétés ne sont pas impactés car leur patrimoine est distinct de celui de leur entreprise. En revanche, le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel n'est pas dissocié de son patrimoine personnel. C'est donc la double peine en cas de procédure collective : d'une part, il est le seul à devoir se manifester auprès du juge pour déclarer sa dette sociale au RSI⁴ et, en cas d'oubli ou d'omission, les dettes de cotisations et contributions sociales restent dues. D'autre part, l'entrepreneur individuel est affilié en tant que personne

physique à la Sécurité sociale⁵. En conséquence, son patrimoine personnel peut être engagé.

Rappelons que ces paiements de cotisations RSI ne visent que les entrepreneurs individuels, en situation de liquidation judiciaire avant la suppression du RSI et qui n'auraient pas déclaré leurs dettes sociales auprès du juge.

Maigre consolation : le report des sommes à verser

Si les « dettes RSI » restent dues auprès des Urssaf, il est néanmoins possible, pour l'indépendant, de demander un ajustement de l'échéancier en contactant l'Urssaf.

1. Réponse ministérielle n° 02882

(JO Sénat 20 févr. 2020, p. 873).

2. Article L. 244-3 du Code de la Sécurité sociale.

3. Ordonnance 2020-341 du 27 mars 2020, portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises à l'urgence sanitaire, JO du 28 mars 2020.

4. Article L. 622-24 du Code de commerce.

5. Article L. 622-24 du Code de commerce.



L'EXPERTE
Maître Aurélie Dubois
Avocate

Comment (re)gagner de la trésorerie ?

La crise sanitaire a fragilisé les petites entreprises. La maîtrise de sa trésorerie est devenue, plus encore qu'à l'accoutumée, un élément stratégique.

Associée du cabinet Horkos Avocats à Lyon, Maître Aurélie Dubois, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement des dirigeants d'entreprise, détaille les solutions à portée de main. *Propos recueillis par Julie Clessienne*

Besoin d'un accompagnement ? Contactez votre CMA : www.artisanat.fr +

Le Monde des Artisans : En cas de souci de trésorerie, quels sont les premiers leviers à actionner pour un artisan ?

Le fonds de solidarité mis en place par l'État est dédié aux entreprises des secteurs les plus impactés, à savoir ceux ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (même si une activité résiduelle telle que la vente à emporter était en place) ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires mensuel de plus de 50 % par rapport à 2019. La somme est forfaitaire, et le versement était prévu en mars et avril derniers (NDLR : à l'heure de la rédaction de cet article). Seules sont éligibles les entreprises employant entre zéro et dix salariés et générant un chiffre d'affaires annuel de moins d'un million d'euros, ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €. Les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront obtenir, au cas par cas, une aide complémentaire auprès des Régions. Attention, dans tous les cas, les demandes d'aides sont à former dans des délais stricts.

De plus, pour préparer la reprise d'activité, la trésorerie peut (et doit) être renforcée de façon efficace par le prêt garanti par l'État (à taux zéro si remboursé sous un an), pouvant s'élever à 25 % du chiffre d'affaires. Un maximum d'entreprises pourra y être éligible. Prenez contact avec votre banquier habituel pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

LMA : Et les solutions pour préserver la trésorerie restante ?

Initialement, l'État a mis en place le gel du paiement des charges fiscales (hors TVA) et sociales dues en mars, avril et mai. Dernièrement, l'exonération des charges sociales pour toutes les entreprises de moins de dix salariés et contraintes de fermer pendant la période de confinement a été confirmée. Est également prévu, pour le même type d'entreprises que celles éligibles à l'aide étatique, un gel automatique (avec report) des loyers et factures de fluides afférents aux locaux professionnels. Des solutions amiables sont à négocier pour les entreprises plus importantes.

S'agissant des banques, pas de gel automatique ; toutefois, pas de panique ! L'ordonnance 2020-306 devrait permettre de ne pas être immédiatement sanctionné en cas d'échéances de prêts impayés à compter du 12 mars (sous réserve de règlement avant 24 septembre 2020).

LMA : Quels sont les écueils à éviter alors que ces décisions doivent se prendre dans l'urgence, dans un contexte inédit ?

Ils existent deux écueils à prévenir absolument :

→ **Dégrader les relations avec vos partenaires habituels (banque, bailleur, fournisseurs...) :** les dis-

cussions et solutions amiables sont à privilégier. Tous les acteurs économiques sont à l'écoute de solutions constructives. Attention également aux défaillances en chaîne et « contagions » (vos difficultés peuvent compromettre vos partenaires – bailleur, fournisseurs, sous-traitants... – et se durcissent à terme).

→ **S'endetter de façon excessive :** dans ce cas, des procédures de réaménagement de dette via des spécialistes (avocats intervenants en la matière ou administrateurs judiciaires notamment, sous la protection du Tribunal de commerce) pourront être envisagées pour sécuriser l'avenir.

LMA : Vers quels interlocuteurs un artisan doit se tourner pour être orienté dans ses démarches ?

Surtout ne restez pas seul et agissez rapidement : contactez vos conseillers habituels (avocat ou expert-comptable) et votre chambre de métiers et de l'artisanat, qui disposeront de la plupart des réponses à vos questions.

À défaut, des professionnels spécialisés en retournement et restructuration (experts-comptables et avocats spécialisés) pourront vous aider à vous en sortir. L'essentiel est de vous faire accompagner le plus rapidement possible, pour adapter au mieux le traitement !



L'EXPERT
William Nahum,
président du CIP national

Des difficultés ? Le CIP est à votre écoute

Les Centres départementaux d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) accompagnent les chefs d'entreprise sur les plans économique, financier, humain et psychologique. Action phare du CIP national présidé par William Nahum, les « Entretiens du Jeudi » se déroulent actuellement en visioconférence. *Isabelle Flayeux*

Le Monde des Artisans : Quel est le rôle du CIP et comment s'organise-t-il sur le territoire ?

Le CIP National fédère 70 CIP territoriaux répartis sur l'Hexagone qui accueillent et informent sur la prévention des difficultés des entreprises et les dispositifs d'aide et de soutien. CMA France, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, fait partie de la dizaine d'acteurs à avoir rejoint cette démarche de détection précoce et à agir activement. Les antennes locales du CIP organisent tout au long de l'année les « Entretiens du Jeudi ». Les dirigeants sont reçus de manière personnalisée, confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts bénévoles: un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du tribunal de commerce. Nous avons développé des outils accessibles depuis notre site Internet, comme la FAQ (foire aux questions) ou encore le diagnostic qui permet d'estimer le degré de difficultés rencontrées par une entreprise pour échanger au sujet de l'orientation adaptée et nécessaire. Au-delà des aspects techniques, comptables et financiers, le CIP accompagne les chefs d'entreprise sur le plan humain et psychologique.

LMA: Comment adaptez-vous votre soutien aux artisans face à la crise liée au Covid-19 ?

Actuellement, le CIP propose aux dirigeants dont l'entreprise rencontre des difficultés en raison de la pandémie du coronavirus de participer aux « Entretiens du Jeudi » en visioconférence. Cet espace d'échanges et d'écoute apporte du soutien et évite de rester isolé. Il suffit d'envoyer un mail (cip@cs.experts-comptables.org) pour être rappelé dans les 24 heures et obtenir un rendez-vous. Les CIP actifs prennent en charge des entreprises en dehors de leur rayonnement territorial habituel, en fonction des demandes.

LMA: Quels sont les risques pour les artisans dans les prochains mois et quelles actions préconisez-vous ?

La première difficulté rencontrée par les artisans a été l'interruption brutale de leur activité. Je crains énormément de dépôts de bilan, c'est pourquoi je milite pour une adaptation du droit des faillites à la situation actuelle. Les professionnels doivent s'accrocher, bénéficier des mesures gouvernementales et rester attentifs aux signaux d'alerte:



perte des économies, nécessité de vendre un équipement, tensions psychologiques ou sociales... Avec le confinement, les habitudes de consommation ont changé et il est difficile de savoir de quoi l'avenir sera fait. La reprise devrait s'étaler sur plusieurs mois mais dans quelles conditions? Les règles de barrières sanitaires et la distanciation sociale vont sans aucun doute ralentir la consommation. Il est possible que la lourdeur des processus rebute des consommateurs. Nous ne vivrons certainement pas en 2021 comme nous le faisons en 2019. Je conseille aux artisans d'anticiper, d'imaginer de nouvelles façons de travailler et d'inciter les clients à revenir physiquement dans les boutiques. Il s'agit de s'adapter, de communiquer différemment, d'inventer des manières d'écouter et de proposer de nouveaux services, des formes de vente innovantes.

Aide financière : comment saisir la médiation du crédit ?

Dans le cadre des mesures d'aide d'urgence aux entreprises, les artisans peuvent réclamer un prêt, un échelonnement de leurs crédits bancaires, ou encore un geste de leur assureur. En cas de refus ou de difficultés, le médiateur du crédit de votre département vous aidera à trouver une solution.

Dans le cadre des mesures d'urgence destinées aux entreprises lésées par la crise du Covid-19, vous pouvez négocier avec votre banque un rééchelonnement de vos crédits bancaires, un prêt garanti par l'État ou encore un étalement des échéances d'assurance. Si le prêt ne vous est pas accordé, ou en cas de blocages de votre demande, le médiateur du crédit peut vous aider à trouver une solution pour soulager votre trésorerie.

Qu'est-ce que la médiation du crédit ?

La médiation du crédit est une structure qui vient en aide aux entreprises rencontrant des difficultés avec des établissements financiers. Il peut s'agir de banques ou de crédit bailleurs, de sociétés d'affacturage, d'assureurs-crédit, etc. Présente sur tout le territoire, elle repose sur 105 médiateurs du crédit (les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en outre-mer). Une fois votre saisine effectuée, le médiateur du crédit de votre département vous contactera dans les 48 heures suivant votre demande. Il vérifiera la recevabilité de celle-ci et définira une stratégie d'action en fonction de votre cas. Le médiateur du crédit pourra saisir les organismes concernés (banque, assureur-crédit). Il pourra aussi réunir les partenaires financiers de votre entreprise afin de proposer une solution acceptable par les parties prenantes.

Comment saisir le médiateur du crédit ?

Habituellement, il est possible de saisir la médiation du crédit directement sur son site Internet. Mais pour les demandes liées à la crise du Covid-19, une procédure accélérée a été mise en place. Vous devez, en priorité, adresser

3 330. C'est le nombre de dossiers considérés comme éligibles à la médiation du crédit aux entreprises, déposés entre le 6 et le 30 avril dernier. Pour la majorité, ils émanent de TPE (moins de 10 salariés) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontés à des refus de prêts garantis par l'État (PGE).
Source : Banque de France

une demande par mail, en utilisant l'adresse générique liée à votre département. Celle-ci est construite selon le modèle : **MEDIATION.CREDIT.XX@banque-france.fr** (XX représentant le numéro du département concerné). Veillez à bien préparer votre dossier en amont, en répondant notamment aux questions suivantes :

- Quelles difficultés de financement rencontrez-vous (préciser le lien avec la crise sanitaire) ?
- Quels sont les établissements bancaires/assureurs-crédit concernés (nom, coordonnées) ?
- Votre entreprise est-elle en cessation de paiements ?

La médiation du crédit met à disposition un modèle spécifique de saisine sur son site : mediateur-credit.banque-france.fr > Saisir la médiation > Vous allez saisir la médiation du crédit

i En cas de difficulté lors de la saisine, vous pouvez faire appel à une assistance téléphonique au 0810 00 12 10 (0,06 €/min + prix d'appel).

Abonnez-vous à l'édition nationale du Monde des Artisans



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC, Service abonnements, 23 rue Dupont-des-Loges, 57000 Metz. Fax: 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du Monde des Artisans pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

.....

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2020. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



COMMUNIQUEZ DANS

le monde des
artisans



ÉDIMÉTIERS • RÉGIE EXCLUSIVE

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

Print, Web...
Demandez
nos formules de
partenariat !

Vous le lisez ?
490 000 chefs
d'entreprise
artisanale abonnés
font de même !

Toute l'actualité
du réseau des CMA

Le magazine de
référence de l'artisanat

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...



Et si cette crise sanitaire inédite était l'occasion de se réinventer ? D'adapter son activité ou de la faire évoluer ? Et ce, alors même que vous êtes tenus de maintenir une distance avec votre clientèle ! Suivez le guide... *Julie Clessienne*

Réinventez votre entreprise AVEC DYNAMISME



1. ADAPTEZ VOTRE ACTIVITÉ

Pensez tout d'abord à bien mettre à jour vos informations sur Internet et sur les réseaux sociaux (horaires s'ils ont changé, numéro de téléphone supplémentaire si vous n'êtes plus continuellement dans votre boutique ou atelier...). Restez joignable et accessible : votre clientèle n'est pas loin et a hâte de vous retrouver !

2. CRÉEZ DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Permettre une commande pratique, depuis une application ou un site Internet, un retrait rapide en magasin (click & collect) ou offrir un service de livraison à domicile sont des solutions qui ont fait des émules ces dernières semaines, notamment du côté des métiers de bouche. Ces pratiques ont été intégrées par votre clientèle et correspondent à leurs nouvelles habitudes de consommation. Persévérez si vos clients sont en demande.

3. EMPAREZ-VOUS DE NOUVEAUX OUTILS

De nombreuses plateformes de commerce en ligne, de livraison, de marketplaces ou encore de solutions de paiement proposent des offres à tarifs réduits, voire la gratuité, pendant le temps de la crise sanitaire. Jetez-y un œil ! Et pourquoi ne pas opter pour la création d'un site e-commerce, pour écouler votre stock ou élargir votre clientèle ? Les conseillers de votre chambre de métiers restent à votre écoute si vous souhaitez développer ce genre de projet ou suivre une formation adéquate.

4. ANTICIPEZ LA REPRISE

Pour ceux pour lesquels la reprise est progressive, profitez de ce moment pour évacuer les tâches administratives et comptables et affiner votre stratégie commerciale et votre communication. Étudiez le marché, la concurrence, la clientèle... ; redéfinissez votre marketing, revoyez votre business model... Retraavaillez aussi vos supports de communication (site Internet, cartes de visite, flyers...) pour les remettre au goût du jour.

5. FÉDÉREZ VOTRE COMMUNAUTÉ

Si vous êtes actifs sur les réseaux sociaux et suivis par votre clientèle, profitez de cette période inédite pour maintenir le contact et fédérer une communauté. Vous pouvez par exemple offrir du contenu de qualité à votre audience : proposez des recettes, expliquez des gestes techniques si vous travaillez dans les métiers de bouche, voire dans le bâtiment, des tutos si vous êtes coiffeur, barbier, esthéticienne, toiletteur canin ou encore cordonnier. De quoi créer du lien utile, valoriser son savoir-faire et apporter un petit moment d'évasion à vos clients...

COUP DE
POUCE

FRANCE NUM met en ligne de nombreux guides thématiques pour faire face à la crise sanitaire que traversent les petites entreprises et pour maintenir une activité

économique :

- Comment continuer mon activité à distance ?
- Comment actualiser mes informations sur internet ?
- Comment communiquer avec mes clients ?

- Quels outils, quelles plateformes utiliser ?
- Comment opérer ma transformation numérique ?

Retrouvez-les sur francenum.gouv.fr
> Comprendre le numérique

10 idées reçues sur le contrôle fiscal

Vous vous êtes sûrement déjà posé la question de savoir à quel moment et de quelle façon vous alliez faire l'objet d'un contrôle fiscal. Jean-Pierre Cassan, directeur de Sociatax (assurance indemnitaire des risques fiscaux, sociaux, prud'homaux pour les entreprises et associations) décrypte pour *Le Monde des Artisans* certaines idées préconçues, ou avérées, sur ce sujet.

1. TOUTE ENTREPRISE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE FISCAL INOPINÉ.

VRAI ET FAUX

L'administration connaît tout de vous ! Le système Copernic, fabuleux outil de détection et de connaissance, facilite le choix d'investigations et permet de cibler les contrôles. C'est le cas lorsque les inspecteurs, en recoupant les informations communiquées aux différentes administrations, mettent à jour des discordances dans les déclarations. Fini donc le hasard, la détection est un moment clé !

2. JE PEUX ÊTRE CONTRÔLÉ SANS AVOIR REÇU D'AVIS DE CONTRÔLE PRÉALABLE.

VRAI

Et cela s'accélère très fortement depuis le 3^e trimestre 2018. Prudence donc lorsque vous recevez une simple demande de renseignements ! Répondez-y avec précision : cela peut annoncer des vérifications en cours, et donc des contrôles plus poussés à venir.

3. LE REDRESSEMENT FISCAL PEUT ÊTRE AXÉ SUR LA SPHÈRE « RH ».

VRAI

Il peut faire suite à des ruptures de contrats de travail ou de procédures de licenciement. De même, le travail dissimulé est par exemple souvent synonyme de chiffre d'affaires non déclaré. Dans ces cas, les services de l'Urssaf sont en devoir d'en informer les services de l'administration fiscale. De plus, toute action pénale engage des vérifications fiscales sollicitées par les tribunaux.

4. SOUS-TRAITANT, JE PEUX ÊTRE CONTRÔLÉ SI MON DONNEUR D'ORDRES EST VISÉ PAR UN REDRESSEMENT FISCAL.

VRAI

Pire : vous pouvez être tenus solidaires du paiement des impôts, taxes, charges sociales et condamnations en cas de prud'hommes ! Prudence donc en cas de sous-traitance...

5. LA VÉRIFICATION NE PEUT PAS SE FAIRE À DISTANCE.

FAUX

L'administration est aujourd'hui munie de logiciels permettant l'exécution à distance du contrôle.

6. JE N'AI QUE TROIS JOURS POUR CONTESTER UN AVIS DE REDRESSEMENT.

FAUX

Le délai de contestation fiscale est de 30 jours ; il peut être porté à 60 jours sur demande du contrôlé. Il en est de même pour le délai de contestation auprès des services de l'Urssaf.

7. EN CAS DE MANQUEMENT, JE SUIS PROTÉGÉ PAR LE « DROIT À L'ERREUR » (LOI ESSOC)

VRAI ET FAUX

Les dispositions de la loi Essoc ne s'appliquent pas toujours. En effet, l'application demeure le libre arbitre de l'administration qui qualifiera l'erreur ou l'oubli de bonne foi excluant ainsi toute intention ! Ces qualifications seront donc un bouclier à la non-application de certaines majorations.

8. EN CAS DE PAIEMENT TARDIF DES COTISATIONS, UNE MAJORATION DE RETARD DE 5 % S'APPLIQUE.

VRAI

Toutefois l'administration peut, suite à une demande, en accorder la remise si le retard est exceptionnel. Il faut demeurer

vigilant aux demandes qui doivent être scrupuleusement et régulièrement suivies et surveillées. Une majoration de 0,2 % est aussi applicable en plus des 5 % par mois de retard des paiements des cotisations.

9. ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET MUTUELLE PEUVENT ÊTRE SOUMIS À REDRESSEMENT FISCAL.

VRAI

L'intéressement des salariés est soumis à contrôle Urssaf (car sous certaines conditions, il est exonéré de cotisations sociales), mais aussi à contrôle fiscal (l'intéressement obéit à un formalisme complexe supprimant l'avantage fiscal en cas d'erreur). Les mutuelles de santé, sont également soumises à redressements Urssaf - soyez vigilants car, sur ce plan, les contrôles se multiplient : souscriptions, affiliations et dispenses d'affiliations... - et à redressement fiscal. Dans ce dernier cas, les contrôles fiscaux s'enrichissent de nombreuses transmissions d'informations, notamment celles de l'Urssaf, des fichiers des mutuelles par exemple.

10. UNE SOCIÉTÉ LIQUIDÉE PEUT TOUJOURS FAIRE L'OBJET D'UN CONTRÔLE FISCAL.

VRAI

Radiée ou liquidée, une entreprise peut faire l'objet d'un contrôle de années plus tard : il convient de toujours répondre et fournir les documents demandés. En cas de difficultés pour l'administration en cas de contrôle, diverses dispositions coercitives peuvent être prises afin de protéger ses intérêts : inscriptions de privilèges et de sûretés sur vos biens personnels, patrimoniaux, quelques fois même bravant diverses dispositions matrimoniales.

SOCIATAX propose l'offre **IllexPro** pour indemniser et défendre les TPE et PME en cas de redressement ou de contentieux. Plus d'infos : www.sociatax.com

Y a-t-il des contrôles durant la crise sanitaire ?

L'ordonnance 2020/36 du 25 mars 2020 fixe, pendant toute la durée de la crise sanitaire, les termes d'une neutralisation de nombreux délais et gèle les contrôles en cours et actes de procédures, et ce jusqu'au 24 juin 2020 : il s'agit d'une période dite « protégée », sans aucune ouverture de contrôle. Les délais de reprises sont de ce fait suspendus. Mais le contribuable demeure bien redevable sur l'ensemble de la période décrite ci-dessus.

Charge utile maxi : 975 kg (3,5 T) /
1270 kg (4,25 T)
Volume utile : 10,7 m³

Motorisations : électrique
synchrone 100 kW (136 ch)
Vitesse maxi : 90 km/h
Batterie : 35,8 kWh
(Lithium-ion)



MAN E-TGE

Grand fourgon urbain réussi

Appartenant au groupe Volkswagen, le constructeur de poids lourds MAN a logiquement complété sa gamme par le bas en lançant le TGE, un clone du Crafter. Déclinaison 100 % électrique, le e-TGE est dédié plus spécifiquement aux livraisons urbaines. *Guillaume Geneste*

Un véhicule agréable

Extérieurement, seule l'absence de pot d'échappement et les logos trahissent le fait qu'il s'agit d'un véhicule 100 % électrique. Le moteur, d'une puissance de 100 kW (136 ch) et d'un couple de 290 Nm est accouplé à une batterie de 35,8 kWh autorisant une autonomie de 170 kilomètres (norme NEDC), soit une bonne centaine en exploitation réelle. Compatible avec la charge rapide, il peut récupérer 80 % de son autonomie en 45 minutes.



Un intérieur réussi

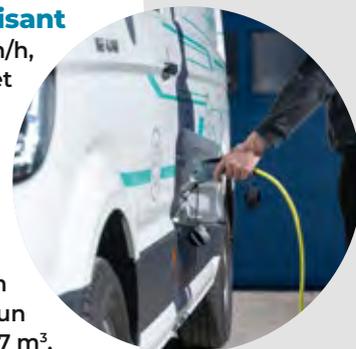
À l'intérieur, seul le tableau de bord, qui comporte un indicateur de consommation d'énergie à la place du compte-tours, diffère. La cabine de conduite reste identique ; elle est spacieuse, pratique et affiche une qualité de fabrication élevée.

Le confort est équivalent à celle d'un TGE thermique avec les mêmes équipements.

Comportement routier plaisant

Si la vitesse maxi est limitée à 90 km/h, les accélérations sont franches et le système de récupération de l'énergie au freinage permet de décélérer sans toucher aux freins.

L'ensemble est parfaitement adapté à une exploitation urbaine, vocation du e-TGE. Ce modèle n'est, pour le moment, disponible qu'en version fourgon tôlé L3H3, offrant un volume utile de 10,7 m³.



Agrément de conduite

Recharge rapide possible

Autonomie



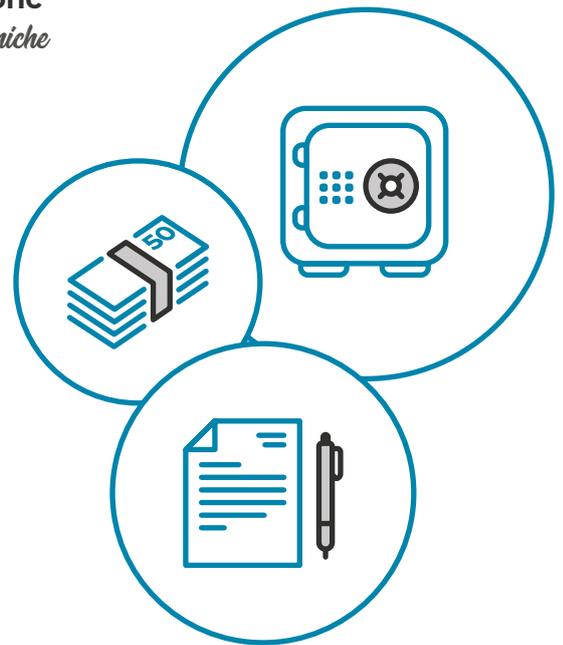
Une seule version disponible

* D'abord proposé au prix exorbitant de 69 500 € HT, il a récemment profité d'une baisse de tarif, ce qui lui permet d'afficher un TCO (coût total de détention) équivalent ou meilleur (selon les conditions d'exploitation) que celui d'un modèle équivalent diesel.

À PARTIR DE 53 990 € HT*

Selon la forme de votre entreprise, vous avez ou non l'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel. Êtes-vous donc concerné(e) ? Voici un rapide tour d'horizon... *Samira Hamiche*

Dans quels cas ouvrir un compte BANCAIRE PRO ?



À QUOI SERT UN COMPTE BANCAIRE PROFESSIONNEL ?

Ouvrir un compte bancaire professionnel répond à des objectifs précis : dissocier vos opérations privées de vos opérations commerciales, pour éviter toute confusion fiscale et comptable ; nommer des mandataires et des co-titulaires ; souscrire à des services réservés aux professionnels.

QUE FAIRE EN CAS DE REFUS DES BANQUES ?

Si une ou des banque(s) vous refuse(nt) l'ouverture d'un compte bancaire professionnel, réclamez à la Banque de France un droit au compte : elle désignera alors un établissement bancaire qui devra impérativement vous ouvrir un compte.

SUIS-JE CONTRAINT(E) D'EN OUVRIR UN ?

Toutes les entreprises n'ont pas cette obligation. Le compte bancaire professionnel est obligatoire pour créer une société à capital social : EURL, SA, SAS ou SARL. Le compte permet alors de se voir délivrer par la banque un certificat de dépôt de fonds. Ce dernier est un préalable à l'immatriculation.

QUI EST CONCERNÉ PAR LE COMPTE BANCAIRE FACULTATIF ?

Les dirigeants d'entreprises individuelles (EI) n'ont pas l'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel. Pourquoi ? Tout simplement parce que leur entreprise n'a pas de capital social.

CONSEIL DE PRO

Une fois la société immatriculée, il est conseillé de conserver ce compte, afin d'y effectuer des dépôts strictement professionnels. Le but étant de ne pas semer la confusion entre « dépôts professionnels » et « salaires ». Vous vous protégerez ainsi en cas de contrôle fiscal.

Indépendants, micro... : cas à part

Les travailleurs indépendants ont l'obligation de créer un « compte dédié » à l'activité de leur entreprise si leur chiffre d'affaires a dépassé 10 000 € pendant deux années civiles consécutives. Cette mesure instituée par la Loi Pacte s'applique également aux micro-entrepreneurs. Un compte bancaire dédié est un compte courant « classique », lié à votre activité professionnelle. Il diffère donc du compte professionnel. L'idée est simplement de différencier les transactions privées de celles opérées dans le cadre de votre activité.

BON À SAVOIR



« Deux collections de macarons sortent chaque année. Pour toutes nos créations, nous jouons sur la saisonnalité des produits et travaillons selon nos envies. »

QUALITÉ ET GOURMANDISE, INGREDIENTS DU SUCCÈS

JARDIN SUCRÉ – PÂTISSERIE

Deux passionnés, deux boutiques, un titre de Champion de France de macarons. Unis à la ville comme au labo, Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez sont devenus pâtisseries un peu par hasard. À la recherche permanente de nouvelles créations, ils puisent leur inspiration dans les matières premières. Leur secret ? Une touche d'audace teintée de gourmandise. *Isabelle Flayoux*

POUR L'AMOUR DU GOÛT

Amis d'enfance, Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez se sont découverts en même temps une passion pour la pâtisserie. Après avoir suivi ensemble des études de commerce, Mélanie s'oriente vers la pâtisserie. « Je m'entraînais pour mes cours quand Arnaud m'a rejoint, il est autodidacte et je n'ai qu'un CAP », souligne la jeune femme. Le couple confectionne des gâteaux pour les restaurateurs avant d'ouvrir une boutique en 2012 dans leur village de 1800 habitants, Cernay-la-Ville (78). « La volonté de départ était de proposer aux particuliers de la pâtisserie fine avec de beaux produits, de revisiter et de sublimer les classiques français. »



UN LABORATOIRE DE 80 M²

Rapidement, le duo se concentre sur la clientèle boutique, étoffe sa gamme et déménage en 2014, dans un nouveau local, sur la même place du village. « Le laboratoire est passé de 9 à 80 m² et la surface de la boutique a plus que doublé. » Une meilleure visibilité, davantage de produits, les ventes s'accroissent, les pâtisseries embauchent et se lancent un nouveau défi : « Pour évoluer dans la pâtisserie, il faut une adresse sur Paris. » Au Jardin Sucré, dans le XVII^e, comme à Cernay-la-Ville, trônent, à côté des huit pâtisseries dressées quotidiennement, les macarons aux douze parfums, les tablettes de chocolat pure origine et autres gourmandises.

LES BÉNÉFICES DE LA RECONNAISSANCE

Parce qu'ils aiment « ces petites bouchées faciles à manger », Mélanie L'héritier et Arnaud Mathez se lancent naturellement dans la fabrication de macarons. Pour savoir ce que les professionnels pensent de leurs créations, ils participent au Championnat de France de macarons et obtiennent en 2014 le premier prix après être arrivés troisième l'année précédente. Les retombées médiatiques sont nombreuses, les ventes décollent.

« Comme les gens nous font confiance, nous avons la chance de pouvoir proposer toutes sortes de gâteaux, même parfois assez exotiques comme notre dernière création : la tarte yuzu sésame noir. »



TRAÇABILITÉ ET SOURCING

Gourmands et amateurs de bons produits, les deux pâtisseries prennent dès le début le parti du goût et privilégient les matières premières d'exception. « Nul besoin que les pâtisseries soient visuellement très sophistiquées. Le voyage gustatif doit être au rendez-vous. Nous accordons un soin particulier au choix des fournisseurs et à leur méthode de travail. Chocolat, épices, fruits... nous sélectionnons des matières premières de qualité et vérifions leur provenance », confie Arnaud Mathez. Le couple fait par ailleurs confiance à des producteurs des Yvelines et entend proposer prochainement quelques pâtisseries estampillées 100 % local.

LE TAPIS ROUGE

En 2014, année de leur consécration au Championnat de France de macarons, les deux pâtisseries sont contactés par une conciergerie de luxe pour fournir des macarons à l'occasion de la soirée d'ouverture du film Grace de Monaco au Festival de Cannes. « Nous avons confectionné 1 200 macarons et monté des pyramides rose framboise et vanille, aux couleurs de la Principauté. » Les années suivantes, Le Jardin Sucre est retourné à Cannes pour deux autres événements, notamment avec des macarons noirs et dorés pour la soirée de l'avant-première du film Star Wars. L'entreprise Gaumont fait également fréquemment appel à ses services.



www.lejardinsucre.fr +

[Le Jardin Sucre](#) +

[lejardinsucre_paris](#) +

DATES CLÉS

2012

Ouverture de Jardin Sucre à Cernay-la-Ville. Face au succès grandissant, ils déménagent pour agrandir leur boutique et aménager un salon de thé.

2014

Le couple devient Champion de France de macarons pour sa création au yuzu, après avoir remporté le 3^e prix en 2013.

2018

Nouveau challenge avec l'ouverture d'une boutique à Paris, dans le XVII^e.

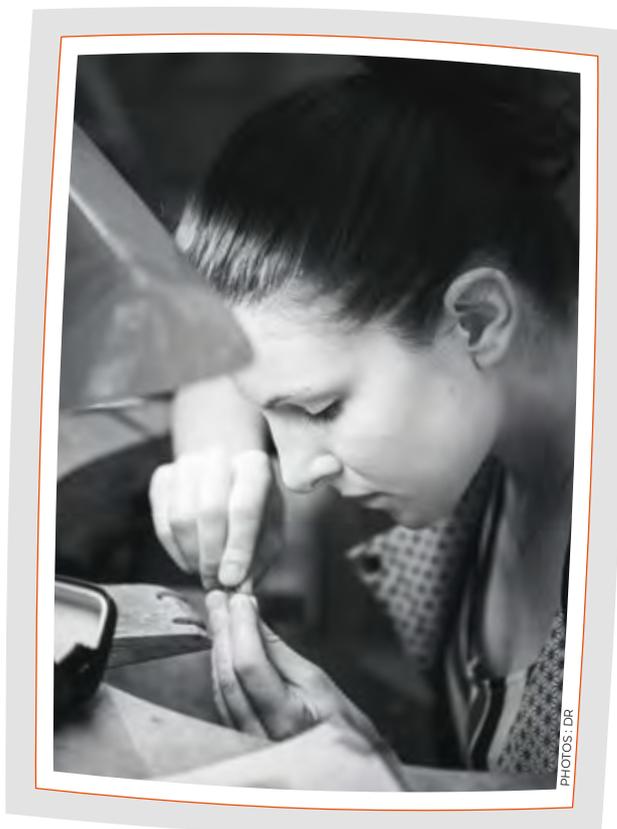
2019

Présentation des pâtisseries du duo durant une journée dans la boutique parisienne du magazine *Fou de pâtisserie*.

LE GOÛT DES AUTRES

Comme la crise sanitaire en cours le rappelle, en matière de solidarités, l'artisanat constitue une source intarissable de démarches exemplaires. Servir les plus fragiles, c'est la vocation constante de nombreux professionnels employant de tout temps leur savoir-faire pour répondre à des besoins spécifiques. Habillement, automobile, joaillerie : trois cas emblématiques...

Sylvain Villaume



PHOTOS : DR



www.in-aurem.fr - In Aurem

FLORA CHALOPIN - JOAILLIÈRE

BIJOUX UTILES

« J'emploie mon aptitude pour travailler le métal à réaliser quelque chose d'utile et de beau », explique Flora Chalopin pour résumer une partie de son labeur : cette joaillière de 27 ans installée à Angers, en Maine-et-Loire, fabrique sous l'enseigne In Aurem ce qu'elle qualifie elle-même de « bijoux utiles », destinés notamment à des personnes présentant un handicap, une blessure, une cicatrice... Bagues pour remplacer des orthèses, fermoir ogive (« breveté et unique en son genre », précise-t-elle) maniable d'une seule main ou même en cas de perte de dextérité, colliers pour masquer une cicatrice post-thyroïdectomie... : les applications possibles sont diverses. Et permettent avec bonheur de remplacer un dispositif médical par un élément de bijouterie. « L'offre est pauvre, alors que la demande est assez importante de par le grand nombre d'affections. Sur les orthèses, notamment, il reste beaucoup à faire, par exemple dans des cas de syndromes comme l'arthrose. Oui, bien des choses sont à inventer. » La gamme Via Sibi (« la route pour soi », en latin) ne représente encore qu'une petite partie de son travail de création. Mais la réussite de son activité de bijoux pour tous lui permet d'ores et déjà de développer cette activité. « C'est mon chemin, estime Flora Chalopin. Je vais bientôt pouvoir recruter, nouer des partenariats et ainsi pouvoir faire de ma véritable passion mon cœur de métier. »

AU RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ

Plessala, où est localisé le garage de **GEOFFREY RODZKO**, s'est trouvé dans l'œil du cyclone lorsque le Covid-19 a frappé : un centre ambulatoire y a même été créé fin mars afin d'accueillir et d'assurer le suivi de la trentaine de malades recensés dans le secteur, le plus touché de ce coin

de Bretagne. Aussitôt, le jeune garagiste s'est montré solidaire des personnels soignants, leur faisant parvenir 80 blouses de carrossier, efficaces car offrant une protection intégrale, mais aussi des masques, des visières, des gants, et des kits de protection de véhicules destinés aux

ambulanciers et chauffeurs de taxi. Geoffrey Rodzko prête également des voitures aux soignants dont le leur est tombé en panne. De son côté, **ÉLODIE COTTARD** a utilisé ses outils de travail et son savoir-faire pour fabriquer des masques. Une denrée trop rare, et une générosité précieuse.

GEOFFREY RODZKO - GARAGISTE L'HUMANISTE INGÉNIEUR

À son compte depuis 2011 dans un garage situé à Plessala (Côtes-d'Armor), Geoffrey Rodzko a ajouté une spécialité aux habituelles missions de mécanique, de carrosserie ou de concession automobile qui incombent aux gens de sa confrérie : il transforme les véhicules aux besoins des personnes handicapées, afin de les rendre autonomes, en installant d'ingénieux systèmes de rails, de sièges pivotants, de télécommande... « *J'ai toujours aimé faire ça, bien avant d'en considérer l'aspect social : adapter un véhicule à son utilisateur est déjà passionnant en soi !* » La dimension solidaire, pour ne pas dire humaniste, est arrivée ensuite.

« *Pour adapter une voiture aux besoins, par exemple, d'un jeune enfant, il faut d'abord prendre la mesure de sa situation. Forcément, cela vous amène à faire preuve d'empathie. La plupart des clients viennent chez moi par obligation : l'obligation, par exemple, de changer un système de distribution. Ça n'est perçu qu'à travers une dépense contrainte. Rendre une voiture autonome pour une personne handicapée, c'est différent : vous répondez à la volonté de cette personne, à son besoin, elle s'intéresse à votre technicité, vous vous sentez une réelle utilité, il n'y a pas grand-chose de plus valorisant !* »

L'adaptation des voitures représente moins de 5 % de l'activité du jeune chef d'entreprise breton de 31 ans, soit un à deux véhicules par mois en moyenne, ou une quinzaine en 2019. « *Il y a sûrement une niche à prendre, mais je n'ai pas envie d'en faire un business. Je donne des solutions et je travaille avec des ergothérapeutes, sans autre démarche marketing que le bouche-à-oreille.* »



📍 Garage des Hauts Champs

ÉLODIE COTTARD - CRÉATRICE DE VÊTEMENTS

L'ESPRIT D'OUVERTURES

À la tête d'Iloe, atelier de création de vêtements sur mesure basé à La Rochelle (Charente-Maritime), Élodie Cottard propose (entre autres prestations) une collection présentant des aménagements particuliers répondant à des besoins spécifiques, médicaux par exemple. Joliment intitulée « *Esprit d'ouvertures* », avec pluriel de rigueur, cette collection est constituée de modèles « *conçus pour s'adapter subtilement à diverses situations* ». « *L'idée, développe Élodie Cottard, est de conserver aux vêtements leur aspect esthétique, tout en respectant l'intimité de la personne qui les porte et en lui facilitant son quotidien.* » Pour y parvenir, la couturière propose « *soit du sur-mesure de A à Z, soit d'adapter un vêtement existant.* » Porteurs d'une pompe à injection ou d'une sonde, bénéficiaires d'injections fréquentes, personnes amputées d'un membre ou à mobilité réduite mais aussi les mères allaitant leur nourrisson peuvent ainsi trouver une solution vestimentaire adaptée : petites ouvertures discrètes et

intégrées ou larges ouvertures se refermant facilement, commodités d'enfilage, accès facilité à des zones inhabituelles (clavicule, cuisse, poitrine...), poches intérieures supplémentaires, poches extérieures dissimulées. L'idée est née d'une rencontre avec une jeune femme diabétique « *qui galérait pour s'habiller en raison de la présence de sa pompe à insuline* » : « *Je me suis dit que cela avait du sens* », explique Élodie qui, trois ans après son installation, espère développer cette collection « *nourrie* » dit-elle par le reste de son activité de sur-mesure, afin, à terme, de s'y consacrer pleinement. « *De rencontres en rencontres, je m'aperçois que ce travail répond à un véritable besoin* », souligne celle qui vient d'ailleurs de lancer une enquête de besoins disponible sur son site Internet.



www.ileocreation.fr

BORIS CYRULNIK

« APRÈS UN CHAOS, NOUS SOMMES FORCÉS DE RÉORGANISER LA SOCIÉTÉ »

Neuropsychiatre et conférencier, Boris Cyrulnik a vulgarisé le concept de résilience, le fait de réussir à se développer en dépit de l'adversité. Un principe que les entreprises artisanales, fortement impactées par la crise sanitaire que nous traversons, ont tout intérêt à s'approprier. Jusqu'à changer leur façon de produire, d'organiser le travail et d'anticiper l'avenir... *Propos recueillis par Julie Clessienne*

A-T-ON DÉJÀ VÉCU DES CRISES SIMILAIRES DANS NOTRE HISTOIRE ? QUELLES EN SONT LES CAUSES COMMUNES ?

Dans l'histoire humaine, il y a régulièrement eu des catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre...) et culturelles (peste, tuberculose, Sida...). Ces dernières sont provoquées par deux facteurs immuables : l'excès de consommation et de mobilité. Avec bientôt 8 milliards d'êtres humains sur terre, il faut stocker les nourritures de manière vertigineuse ! Les déplacements (commerce, tourisme...) amènent régulièrement des épidémies, souvent déclenchées par des animaux. Quand il y a eu l'invention du moulin à vent, on a produit des tonnes de farine. Cela nous a permis de manger du pain tout l'hiver mais, en même temps, les rats sont entrés dans les stocks avec des puces qui provoquaient la peste... Aujourd'hui, un steak argentin, avant d'arriver dans une boucherie parisienne, a fait deux fois le tour de la planète en avion. Cela interroge forcément...

LE CHAMP LEXICAL DE LA GUERRE AVEC SES HÉROS, LES SACRIFIÉS DES PREMIÈRES LIGNES ... A-T-IL ÉTÉ UTILISÉ À BON ESCIENT PAR LES MÉDIAS ET LES POLITIQUES ?

Dans une guerre culturelle, on nomme l'adversaire, on sait d'où il vient, comment il est armé. On a alors une conduite à tenir : s'associer, s'enfuir, se cacher, l'affronter, le détruire... Là, celui qui veut notre mort est invisible donc il faut se défendre en se confinant, en cherchant des médicaments... Le coronavirus est déjà une catastrophe planétaire car l'économie de tous les pays est quasiment arrêtée mais ce n'est pas encore trop une catastrophe humaine. En comparaison des 300 000 morts du Covid-19,

la grippe espagnole de 1918 aurait fait de 20 à 50 millions de morts, selon les chiffres. Si on ne fait pas suffisamment peur aux gens, ils vont oublier de faire le nécessaire et continuer à transporter le virus. Une minorité croissante n'a pas encore pris conscience de la gravité de la situation...

VOUS AVEZ THÉORISÉ LE CONCEPT DE « RÉSILIENCE ». COMMENT LES ARTISANS PEUVENT-ILS L'APPRÉHENDER ?

La résilience est la capacité à vivre, à réussir et à se développer en dépit de l'adversité. Parmi les entreprises artisanales, il va y avoir une recrudescence de chômage, de ruines, donc c'est une partie de la population qui va être lourdement impactée. Pour déclencher un processus de résilience, elles doivent s'adapter. Si elles répètent le même processus qu'avant la crise, elles risquent de disparaître. Elles devront probablement relocaliser leur production, diversifier leurs activités, réorganiser les circuits de distribution en les ramenant à une échelle européenne plutôt que mondiale.

ON ÉVOQUE FORCÉMENT UN AVANT ET UN APRÈS COVID-19. LES ARTISANS PEUVENT-ILS TIRER LEUR ÉPINGLE DU JEU DANS CE « NOUVEAU MONDE » ?

Dans toutes les périodes de chaos, ceux qui passent le cap s'en sortent souvent mieux qu'avant. J'ai connu quelqu'un qui était ouvrier tourneur dans une usine d'avion qui a fermé. Un gastro-entérologue est venu le voir en lui disant avoir besoin de pinces pour faire des biopsies dans l'estomac. Avec ce médecin, il a mis au point cet instrument, puis a débauché ses anciens collègues au chômage, a monté son entreprise et a fait fortune. C'est une belle histoire mais cela veut dire qu'il est possible de se réinventer et de sortir plus fort du chaos...

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.lemondedesartisans.fr +

BIOGRAPHIE

1937

Naissance à Bordeaux, peu après l'arrivée en France de son père russo-ukrainien et de sa mère polonaise, tous deux morts en déportation.

2005

Président du Prix Annie-et-Charles Corrin sur la mémoire de la Shoah.

2007

Membre de la commission Attali de Nicolas Sarkozy, étudiant les freins à la croissance économique. Co-animateur d'« Histoire d'Homme », sur France Info avec Yves Coppens.

2019

Président du « Comité des 1 000 premiers jours de l'enfant », désigné par Emmanuel Macron. Sortie de son dernier ouvrage, « La nuit, j'écrirai des soleils », chez Odile Jacob.



DRFP

ON A MENÉ

L'ENQUÊTE

PAGES 2-3

TOUS LES PAPIERS
SE RECYCLENT.

JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS MÊME AVEC
AGRAFES, ENVELOPPES MÊME SANS FENÊTRE,
CAHIERS MÊME AVEC SPIRALES...
TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT.
EN LES DÉPOSANT DANS LE BAC DE TRI,
VOUS LEUR OFFREZ UNE NOUVELLE VIE.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

06:00

09:00

18:00

21:00

00:00

PRO QUELLE QUE SOIT L'HEURE.



FIATPROFESSIONAL.COM/FR

À PARTIR DE
99 € HT/MOIS ⁽¹⁾

Crédit-bail sur 36 mois, 1^{er} loyer majoré de 3 147 € HT, sous condition de reprise.

GAMME FIAT PROFESSIONAL SURÉQUIPÉE

AVEC GARANTIE, MAINTENANCE ET ASSISTANCE*

PORTE LATÉRALE COULISSANTE DROITE TÔLÉE > VOLUME UTILE JUSQU'À 2,8 M³ > SYSTÈME MULTIMÉDIA ÉCRAN TACTILE 7" ET INTÉGRATION APPLE CARPLAY™/ANDROID AUTO™ > BLUETOOTH® ET PORT USB > RADARS DE REcul > CLIMATISATION > RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES ET DÉGIVRANTS

(1) Détails et conditions disponibles sur www.fiatprofessional.com/fr. Offre non cumulable réservée aux professionnels (hors loueurs, administrations et clients Grands Comptes) pour toute commande d'un Fiorino Fourgon Tôlé passée jusqu'au 30/06/2020 auprès de votre distributeur agréé Fiat Professional participant. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par FCA Leasing France - 342 499 126 RCS Versailles, ORIAS n° 12 066 654. *Prestation assistance garantie et mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances. Sur stock uniquement.

FCA LEASING
France



PROFESSIONNEL COMME VOUS